

COMUE
(Communauté d'Universités et
d'Établissements)
Bourgogne Franche-Comté

Conseil d'administration

Séance du mercredi 12 juillet 2017

Ordre du jour :

1 - Approbation du verbatim	3
2 - Modification des statuts UBFC : Entrée de l'ENSAM.....	3
3. Implication d'UBFC dans le dispositif d'entrepreneuriat académique de BFC.....	8
4. Approbation du budget ISITE-BFC	12
5. Présentation de l'organisation des services d'UBFC et modalités de fonctionnement.....	27
6. Procédure de gestion des missions	33
7. Procédure d'achats	34
8. Master : organisation de l'année universitaire 2017-2018	36
9. Droits de scolarité.....	41
9 bis - Financement d'une thèse par la Région Bourgogne Franche-Comté.....	42
9. Questions diverses.....	43

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 12 JUILLET 2017)

*(La séance est ouverte à 14 h 06 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet.- Nous allons démarrer notre dernier conseil d'administration de l'année universitaire. Nous vous donnerons les dates des suivants tout à l'heure.

Avant de passer au point 1, quelques éléments d'information.

Les locaux avancent. La salle dite des conseils sera bientôt prête. Nous pourrions donc avoir une configuration plus agréable et plus ouverte, en étant tous autour d'une même table, très vraisemblablement au prochain CA. Cela nous donnera l'occasion de visiter les locaux et de voir leur évolution. En face, il y a également un bâtiment qui est historiquement la Maison du Directeur de l'Observatoire. Elle a été réhabilitée après avoir été fermée pendant un bon nombre d'années. Certains y ont emménagé jeudi dernier. Nous avons donc deux sites de part et d'autre de la rue. Nous aurons l'occasion de voir tout cela.

Le second point concerne la signature scientifique "université.bourgogne.franche-comté". Depuis le départ, il fallait mentionner "univ.bougogne franche-comté". Mais ce n'est pas une bonne idée car le point pose problème dans la recherche dans les bases de données. Il faut plutôt indiquer "université bourgogne franche-comté". Je vous donne cette information mais elle est supposée être faite dans les établissements.

Quoi qu'il en soit, on arrive tout de même à repérer les signatures scientifiques communes. Sur la période de 2015 jusqu'au 4 juillet, puisque le dernier pointage a été fait le 4 juillet de mémoire, 35 % des publications issues du site portent cette signature scientifique commune. Sur 2016 jusqu'au 4 juillet dernier, c'est 52 %. Sur le premier semestre 2017, soit depuis le 1^{er} janvier, c'est 63 %.

J'avais déjà eu l'occasion de vous dire que nous étions "dans les clous" des indicateurs qui avaient été donnés pour la convention I-Site. Ils indiquaient 30 % au mois de mars dernier, de mémoire.

Le troisième point est un retour sur les formations en discipline rare. Il m'avait été demandé de poser la question aux chefs d'établissement. Je l'ai fait et je vous en fais un retour

comme prévu.

Je vous en fais lecture afin que vous ayez les termes exacts. Cela a été validé par le conseil des membres, c'est le compte rendu. Le Président Alain Bonnin indique au conseil des membres du 7 juin dernier que les cartes de formations ont été votées par les établissements et qu'il a été convenu avec l'UFC et avec l'accord des recteurs qu'il n'était pas opportun d'envisager cela pour le contrat en cours mais pour le suivant.

Au conseil des membres du 3 juillet, donc de la semaine dernière, Jacques Bahi se dit ouvert à la discussion sur les formations chaque année. Avec le nouveau processus d'accréditation, on peut rediscuter chaque année s'il y a une volonté partagée. C'est donc manifestement ouvert de son côté.

J'ai offert les services d'UBFC en matière de coordination, en particulier à travers les réunions de VP et de responsables Formation des établissements membres de la Comue avec la coordination de Khadija Chahraoui. Le Président Bonnin m'a répondu qu'il était prématuré d'étudier cela via ce type de réunion.

Je vous donne l'intégralité de ce qui m'a été retourné. Voilà sur ce sujet. Je m'étais engagé à le faire, c'est fait.

M. Trichard-Comparot.- Afin de compléter, ce que dit Jacques Bahi est également valable pour Alain Bonnin. Ce n'est pas exclusivement dans un cas : les deux présidents sont ouverts à cette discussion chaque année. Les deux présidents parleront chaque année ensemble. Pour le reste, j'invite à revenir au verbatim qu'on a aujourd'hui puisque mes propos sont en parfaite concordance avec ceux du président Alain Bonnin.

M. Chaillet.- Ok.

Mme Benoist.- Excuse-moi mais je continue à ne pas comprendre l'argument financier. On nous demande de nous mettre autour d'une table justement pour essayer de trouver des moyens de continuer à faire vivre les formations malgré les difficultés financières de chaque établissement. Et vous nous répondez qu'on ne peut pas car il n'y a pas d'argent. C'est un dialogue de sourd. On n'a même pas essayé de chercher des solutions.

M. Trichard-Comparot.- Si.

Mme Benoist.- Non. Les collègues concernés n'ont jamais été sollicités, en tout cas pas récemment, pas dans le nouveau contexte financier. Je continue à ne pas comprendre et à ne pas être du tout d'accord avec cette façon de faire.

M. Chaillet.- Je propose que ce sujet soit de nouveau évoqué dans les établissements. Ce n'est en effet plus tout à fait le lieu pour cela. S'il y a ouverture des établissements pour évaluer les choses chaque année, comme cela a été indiqué par Jacques Bahi et comme cela vient d'être indiqué par la voix de Sylvain Comparot, il faut travailler là-dessus assez rapidement.

M. Gillon.- J'aurais juste un petit complément et une question. Cela fait maintenant un peu plus d'un an qu'UBFC est en place. On avait parlé de faire des commissions de travail. Je pense qu'il serait intéressant qu'il y ait une commission de travail au niveau d'UBFC sur les cartes de formation. Cela n'empêche pas UBFC de réfléchir en amont. Apparemment, les présidents sont d'accord pour discuter tous les ans, on peut donc réfléchir à l'année 2018-2019.

Et je dis clairement que cela m'intéresserait d'être dans cette commission.

M. Chaillet.- Ok.

Mme Gazelle.- Je voulais revenir sur les comptes rendus du conseil des membres. Il me semble que nous les avons demandés et que cela avait été accepté. Mais je n'ai pas souvenir que nous les ayons reçus.

M. Chaillet.- Il faut qu'on les mette sur le site.

1 - Approbation du verbatim

M. Chaillet.- Je vous propose de passer au premier point concernant l'approbation du verbatim. Il subsiste peut-être quelques modifications ou quelques coquilles.

Mme Attuel-Mendes.- Page 22, il est écrit « Scholl of Business » au lieu de « School of Business ».

Page 60, il y a quelque chose d'un peu plus drôle : « débauché » au lieu de « débouché ».
Page 60, deuxième ligne.

M. Chaillet.- D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres points ?

Mme Benoist.- J'ai vu une autre coquille page 51, il est écrit « niveau » pour « nouveau » trois lignes avant la fin.

M. Chaillet.- Merci.

Mme Benoist.- Page 65, il est écrit « cursus » au lieu de « curseur » dans les propos de Michel de Labachèlerie.

M. Chaillet.- Merci. Y a-t-il d'autres points ? S'il n'y a pas d'autre point, je vais le mettre au vote.

Concernant l'approbation de ce verbatim, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

2 - Modification des statuts UBFC : Entrée de l'ENSAM

M. Chaillet.- Le point 2 concerne l'entrée de l'ENSAM en tant qu'établissement membre d'UBFC et la modification des statuts adéquate. Je ne vais pas faire trop long ; je vous propose simplement de faire un très rapide historique.

L'ENSAM avait été intégrée aux discussions dès le départ de la création de la Comue. Il se trouve que, d'un point de vue État, il n'y avait pas de possibilité d'intégrer l'ENSAM qui est un

établissement ayant plusieurs implantations sur le territoire national. Cette contrainte a donc été levée. Nous avons voté au CA de juillet dernier, il y a donc presque un an, l'intégration de l'ENSAM en tant que membre d'UBFC. Il faut à présent le concrétiser par la modification des statuts correspondants.

Cette modification des statuts est passée en CT la semaine dernière. L'étape suivante sera le passage au CNESER au niveau du ministère. Ensuite, ce sera la modification des statuts.

Les statuts qui vous sont présentés aujourd'hui ont fait l'objet d'un certain nombre d'allers-retours, à la fois avec l'ENSAM, évidemment puisque c'est le premier concerné, avec l'ensemble des établissements membres et avec le ministère. L'écriture est donc validée par le ministère.

Que comporte cette modification des statuts ? Ce sont les parties en rouge, à savoir les éléments qui intègrent l'ENSAM en tant qu'établissement membre de la Comue. Nous en avons profité pour modifier trois choses.

Premièrement, il y avait un problème avec les collègues d'AgroSup. AgroSup est sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Agriculture. Certains collègues sont des enseignants-chercheurs du ministère de l'Agriculture. Ils ont un processus identique à celui du ministère de l'Enseignement supérieur, c'est-à-dire maître de conférences et professeur. Il n'était pas clair dans les statuts que nos collègues professeurs du ministère de l'Agriculture étaient dans le collège A et les maîtres de conférences dans le collège B. Cela a été également demandé par le ministère de l'Agriculture. C'est la raison pour laquelle il y a l'introduction d'un petit paragraphe à la fois pour le CA et le CAC sur ce sujet.

Le troisième point consiste à indiquer que le conseil académique fait lui-même office de commission recherche et commission formation. Nous avons eu ce problème pour notre CAC qui n'était pas dans les statuts, les Comue n'étant pas des universités *stricto sensu*, il n'y avait pas les textes correspondants dans le Code de l'éducation pour cela. Cela a été explicité et, là encore, c'est une explicitation validée voire proposée par le ministère.

Le dernier point est anecdotique. Nous en avons profité pour inscrire le fait que les procurations étaient possibles dans les conseils.

Voilà en substance l'ensemble des éléments.

Pour revenir à la question de l'ENSAM, page 2, figure en rouge l'intégration de l'ENSAM dans la liste des établissements membres. Il n'y a rien de particulier.

Mme Attuel-Mendes.- Tu parles d'ajustement sur de petits détails. Ne serait-ce pas l'occasion d'ajuster le nom de BSB ? Le groupe n'existe plus.

M. Chaillet.- Là aussi, Stephan l'a lu comme tout le monde.

Mme Attuel-Mendes.- Il n'a pas ce genre de détail, très clairement. Est-ce que cela gênerait vraiment de modifier ?

M. Chaillet.- Il pourrait le passer à quelqu'un de l'établissement. Cela ne me gêne pas mais si on le passe aux gens, il faudrait qu'ils le regardent. Cela pourrait être sympa.

Mme Attuel-Mendes.- Oui. À ce moment-là, il faut peut-être doubler.

M. Chaillet.- Non, on l'envoie aux établissements membres ; charge à eux de faire le travail dans leur établissement.

Mme Attuel-Mendes.- Comme nous sommes sur les ajustements, je pense que ce n'est pas délirant de changer « Groupe ESC Dijon-Bourgogne » par « ESC Dijon-Bourgogne » au lieu de faire référence à ESC Dijon qui n'a plus de sens.

M. Chaillet.- Cela ne me gêne pas le moins du monde.

Mme Attuel-Mendes.- Ce sera la même chose sur la convention DECA

M. Chaillet.- C'est cette version qui a été votée par le CT mais j'imagine qu'il n'y aura pas de problème sur de petits détails comme ceux-là. Il n'y a aucun souci.

Mme Chahraoui.- Est-ce qu'il n'y avait pas la contrainte de laisser en double le nom en français pour le ministère ?

Mme Attuel-Mendes.- Le ministère exige que nous soyons ESC Dijon-Bourgogne. Il faut qu'il y ait un nom français. Je ne demande pas d'enlever le nom français mais de mettre le bon nom en français. Ce n'est pas Groupe ESC Dijon Bourgogne ; cela n'a pas de sens. C'est : ESC Dijon-Bourgogne.

M. Chaillet.- Que faut-il mettre ?

M. Trichard-Comparot.- ESC Dijon-Bourgogne.

M. Chaillet.- Page 2, il est écrit « l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM), établissement national qui comprend notamment un campus à Cluny et un institut à Chalon-sur-Saône, et le groupe École supérieure de commerce Dijon-Bourgogne (ESC Dijon) ». Je mets quoi ?

M. Trichard-Comparot.- ESC Dijon-Bourgogne.

M. Chaillet.- On ne met pas « École supérieure de commerce » ?

Mme Attuel-Mendes.- Ce n'est pas utile. Et tu ajoutes entre parenthèses BSB à la place de « (ESC Dijon) ».

M. Chaillet.- Je mets donc « et l'ESC Dijon-Bourgogne (BSB) ».

Mme Attuel-Mendes.- Oui. Et il y a la même chose page 4. Au lieu de mettre « (ESC Dijon) », il faut mettre « (BSB) ». C'est le mot « Groupe » qui est choquant.

M. Chaillet.- En bas de la page 4, on met « ESC Dijon-Bourgogne (BSB) ».

Mme Attuel-Mendes.- Si on veut être vraiment puriste, c'est « l'EESC ESC Dijon-Bourgogne ».

M. Chaillet.- Il faut juste me dire ce que je dois mettre !

Mme Attuel-Mendes.- À ce moment-là, page 2, il faut écrire « l'EESC » et tu gardes « ESC Dijon-Bourgogne (BSB).

M. Chaillet.- « L'EESC ESC Dijon-Bourgogne ». C'est conforme à ce qui avait été modifié dans la convention Région. Et on ajoute « (BSB) ».

Mme Attuel-Mendes.- Oui. C'est une société anonyme, c'est notre forme juridique.

M. Chaillet.- En page 4, on mettra la même formulation.

Mme Attuel-Mendes.- Tu peux la dupliquer partout. Il y a la page 17 aussi. Je suis désolée !

M. Chaillet.- Il n'y a pas de problème ; tu fais bien de le dire. Je dis juste que cela aurait été bien de le dire avant.

M. Gillon.- Pendant qu'on y est, page 9, il y a encore la signature « univ. » à modifier.

M. Chaillet.- Tout à fait, cela a été signalé par Khadija. Il faut mettre « université ».

Y a-t-il d'autres coquilles ou modifications de cette nature ?

Page 4, l'ENSAM est ajoutée dans la liste.

Page 8, le processus est le suivant. Il ne s'agissait que de toiletter les statuts pour intégrer l'ENSAM et pas de travailler sur les statuts d'une manière générale, ce qui est une autre question.

Il a été rajouté un paragraphe suite à une proposition émanant à la fois de l'ENSAM et du ministère. Ce paragraphe, en rouge page 8 et qui continue en bas de la page 9, définit précisément ce que l'ENSAM transfère en matière de compétences propres à la Comue. Ce sont strictement les mêmes termes que tout ce qu'il y avait avant. Mais il y a des choses qui ne peuvent pas être transférées aussi facilement que pour les autres membres. Je peux vous donner deux exemples. Le premier concerne les doctorants. L'ENSAM a une école doctorale et une seule nationalement. Des doctorants seront naturellement inscrits dans cette ED. Il y a aura également des doctorants inscrits dans une ED d'UBFC, donc du regroupement. Il n'était donc pas possible d'écrire que tous les doctorants allaient rejoindre UBFC.

Le deuxième exemple concerne le tampon UBFC sur l'ensemble des diplômes de l'ENSAM. Quelqu'un qui a fait ses études à Bordeaux ne va évidemment pas avoir un tampon UBFC.

C'était donc une manière de le faire que de le faire de cette façon.

Pour ce qui concerne les conseils d'administration, le conseil académique et le conseil des membres, nous nous sommes calés facilement sur ce qui avait déjà été pensé au moment de la constitution de la Comue lorsque l'ENSAM était supposée rentrer. Cela ajoute un représentant des membres d'UBFC.

Page 10, vous retrouvez dans les quatre lignes ce dont je vous ai parlé tout à l'heure. On spécifie bien que nos collègues du ministère de l'Agriculture sont traités de la même manière que les collègues du ministère de l'Enseignement supérieur.

M. Gillon.- J'ai une question de curiosité. Pourquoi a-t-il fallu mettre « du territoire de Bourgogne » et « du territoire de Franche-Comté » ? Vous l'avez mis en rouge à chaque fois.

M. Chaillet.- C'est simplement parce qu'avant, c'était « de la région Bourgogne et de la région Franche-Comté ». La seule raison est celle-ci.

Ensuite, du point de vue du mode électoral, rien n'a changé. Il y a une question importante, page 12, sur le périmètre du corps électoral de l'ENSAM. Ce n'est évidemment pas tout le périmètre de l'ENSAM national. Il a été défini quels étaient les électeurs éligibles dans le cadre de la Comue UBFC. Il est fait référence à cet article pour le conseil académique afin que ce soit strictement le même corps électoral.

Au niveau du conseil académique, il y a un membre supplémentaire.

La phrase sur les enseignants-chercheurs du ministère de l'Agriculture est identique.

Page 15, « *Pour l'ENSAM, le périmètre du corps électoral est fixé dans les conditions prévues à l'article 10* », c'est strictement la même chose.

L'article 18, au niveau du conseil des membres, est ajouté le « directeur général de l'École nationale d'arts et métiers ». C'est donc bien le directeur général qui est à Paris mais il délègue systématiquement à son directeur du campus de Cluny le soin de participer à la gouvernance d'UBFC. Mais *stricto sensu*, il pourrait tout à fait venir au conseil des membres.

Dans la partie annexe, c'est pareil : l'École nationale supérieure d'arts et métiers est ajoutée dans la liste.

Il y avait aussi une question de nombre de réunions. Vous l'avez peut-être vu. Les conseils se réunissent au moins quatre fois par an. C'était le cas pour le conseil des membres. Il n'y avait pas de nombre de réunions pour les deux autres conseils. Il a été suggéré d'indiquer cela pour les autres conseils. Il était indiqué trois réunions pour le conseil des membres et nous l'avons passé à quatre. Il n'y a pas d'autre raison que celle-ci. C'est pour faire une toise équivalente.

Page 16, « *Le conseil académique est l'instance qui exerce, au titre des unités de recherche d'UBFC, les rôles attribués à la commission de la recherche du conseil académique définis par les articles [...]* ». Je vous parlais de cela tout à l'heure, il s'agit d'ajouter les éléments qu'il faut pour que le conseil académique puisse exercer valablement ses prérogatives.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Trichard-Comparot.- Pour une meilleure lecture, comme on a exactement la même forme sur les parties transfert ou compétences transférées, pages 8 et 9, n'importe quelle personne qui n'est pas juriste peut se dire que « *Au titre de la recherche et de la valorisation* » concerne tous les établissements alors que c'est la page précédente.

Pour éviter de mauvaises interprétations, ne pourrait-on pas mettre : « Au titre de la formation et de l'insertion professionnelle pour l'ENSAM » et « Au titre de la recherche et de la valorisation pour l'ENSAM » ?

M. Chaillet.- Je comprends ce que tu veux dire. Ce n'est pas faux.

M. Trichard-Comparot.- Si on voulait être vraiment scrupuleux d'un point de vue juridique, pour que les puces ne soient pas vues comme celles du paragraphe préexistant, il faudrait décaler encore un peu le paragraphe, même si cela va être très moche.

M. Chaillet.- Pour prendre en compte ce que tu dis qui me paraît assez juste, est-ce qu'on ne pourrait pas factoriser en mettant juste avant « Au titre de [...] » : « UBFC assure pour l'ENSAM les missions suivantes » ?

M. Trichard-Comparot.- On peut faire ainsi, avec éventuellement un encadré. Il faut matérialiser la différence avec les paragraphes précédents car cela va être illisible.

M. Chaillet.- Est-ce que cela conviendrait de factoriser ainsi : « UBFC assure pour l'ENSAM les missions suivantes » ?

M. Trichard-Comparot.- Cela ne change pas le fond. Il n'y a donc pas de problème vis-à-vis du CT mais cela permet une meilleure visibilité.

Mme Attuel-Mendes.- Tu l'as à la fin de la phrase précédente : « *Ainsi, le directeur général de l'ENSAM désigne [...], notamment le campus de Cluny et l'Institut de Chalon-sur-Saône, UBFC assure les missions suivantes* ». Il faut la décaler et la faire sortir du paragraphe car cette phrase n'est pas visible et mal tournée. Si tu rajoutes la phrase « UBFC assure au titre de l'ENSAM les missions suivantes », cela va être redondant.

M. Chaillet.- Ce que je proposais, c'est « UBFC assure pour l'ENSAM les missions suivantes ». Après « Chalon-sur-Saône », on met un point.

Mme Attuel-Mendes.- Du coup, je ne suis pas sûre qu'il y ait un point.

M. Chaillet.- Si, il y a « désigne ».

M. Trichard-Comparot.- Il faut donc mettre un point après « Chalon-sur-Saône », puis aller à la ligne pour mettre « *UBFC assure pour l'ENSAM les missions suivantes* ». Ce sera plus clair.

M. Chaillet.- Très bien. D'autres points ou commentaires ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose à cette modification des statuts ? Une opposition.

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*)

Je vous remercie.

Bienvenue à l'ENSAM. Son CA va délibérer de la même manière. Ce sera ensuite le CNESER puis un nouveau décret.

Merci.

3. Implication d'UBFC dans le dispositif d'entrepreneuriat académique de BFC

M. Chaillet.- Le troisième point concerne l'implication d'UBFC dans le dispositif d'entrepreneuriat académique de BFC.

De quoi s'agit-il ? Depuis un certain nombre d'années, depuis 1999 sauf erreur, il existe des incubateurs d'entreprises innovantes au sens des incubateurs Allègre. Ce sont des structures qui incubent des projets qui viennent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de leurs laboratoires de recherche. Ensuite, elles conduisent à créer des *start-up*.

Historiquement, il y a deux incubateurs de cette nature en Bourgogne Franche-Comté : un en Bourgogne et un en Franche-Comté. Celui de Bourgogne s'appelle Premice ; celui de Franche-

Comté s'appelle IEI.FC (Incubateur d'entreprises innovantes de Franche-Comté).

Il a été demandé conjointement par l'État et la Région de faire un seul incubateur en Bourgogne Franche-Comté pour être en ligne avec une approche complètement régionale. Ce qui, à titre personnel, me paraît tout à fait cohérent. Cela a conduit les deux incubateurs à réfléchir ensemble sur cette question avec leurs deux présidents et leurs deux directeurs. Ils ont travaillé ensemble pour produire un nouvel objet qui est un nouvel incubateur d'entreprises innovantes, cette fois-ci Bourgogne Franche-Comté. Il s'appelle DECA-BFC à ce stade mais ne vous arrêtez pas sur le nom. C'est le Dispositif d'Entrepreneuriat aCAadémique de Bourgogne Franche-Comté. C'est une question de goût, on peut trouver cela bien ou pas, peu importe. Le nom n'est pas arrêté. Si vous avez des jeux de mots à faire, allez-y tout de suite, ce serait fait ! Le nom est provisoire mais ce n'est pas le nom qui importe.

Ce qui importe, c'est la création de ce nouvel incubateur qui maintiendra les implantations sur le territoire. Les incubateurs ont effectivement besoin, dans la majorité des cas, d'être au plus près des sites et des laboratoires. Il y a un véritable besoin, en particulier quand les incubés sont sur des sujets technologiques mais pas seulement. Ils ont très souvent besoin d'aller dans le laboratoire d'où émane l'innovation pour y travailler.

Les implantations sont donc maintenues, c'est écrit dans le projet de statuts.

Le siège est à Dijon.

Je ne vais pas vous lire les statuts mais ils décrivent bien l'activité d'un incubateur.

Il ne vous est pas demandé aujourd'hui de modifier ou de valider les statuts, ce n'est pas la question. Il s'agit d'autoriser UBFC à participer à ce dispositif. Parmi les partenaires du dispositif, UBFC est mentionné ainsi que l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, soit l'ensemble des établissements membres. Chacun y apportera sa brique.

À titre personnel, et je parle d'expérience, j'ajouterai qu'un incubateur d'entreprise innovante est un outil extrêmement important. Il me semble qu'il y avait moins de projets issus de la recherche au niveau des incubateurs au fil du temps. Je n'en connais pas les raisons. Il est vraiment nécessaire de resserrer les liens d'un côté avec les établissements et leurs laboratoires et, d'un autre côté, avec la SATT puisque, depuis, est arrivée la société d'accélération et de transfert de technologie qui finance de la maturation de projet. Autrement dit, quelqu'un qui a fait un travail dans un laboratoire et qui veut le valoriser peut passer par la case maturation. Il faut tout de même quelque argent pour valoriser. Cela revient à faire du développement de produit, par exemple, faire des études de marché, payer des brevets le cas échéant. Il y a un ensemble de coûts qui sont associés à cette partie de la valorisation. C'est ce qu'on appelle la maturation. La SATT dispose de fonds pour cela. L'incubateur doit donc s'imbriquer fortement et efficacement avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et avec la SATT.

Il vous est demandé de nous autoriser à participer à cet incubateur, en particulier à l'assemblée générale constitutive. L'État et la Région souhaitent démarrer assez vite, et c'est le souhait de tout le monde, à l'automne 2017.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai juste une remarque de forme. Page 3, on parle de BSB Dijon mais c'est réducteur car BSB est sur quatre sites. Peut-on enlever Dijon cette fois-ci ?

M. Chaillet.- Tu devrais peut-être prendre la main sur la Boîte aux lettres e-mail de Stephan !

M. Trichard-Comparot.- Pour compléter, c'est François Roche-Bruyn qui est président préfigurateur de la nouvelle structure. Il faudrait donc lui envoyer un message pour l'AG

constitutive. En effet, on ne valide pas les statuts, ce sera l'AG constitutive qui le fera. Nous ne faisons que décider si UBFC est membre ou pas. Sachant que, dans les statuts, il est prévu qu'UBFC, comme d'autres structures, est membre de droit.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai une remarque concernant l'appellation de BSB.

M. Trichard-Comparot.- Vous devriez faire un vade-mecum pour savoir quand on écrit « ESC » et quand on écrit « BSB ».

M. Chaillet.- En effet, parce que si ce n'est plus la même dénomination, je n'y comprends plus rien.

M. Trichard-Comparot.- Il faut mettre la même dénomination que dans la convention.

Mme Attuel-Mendes.- De manière générale, il n'y a plus de Groupe ESC Dijon Bourgogne, vous pouvez le rayer de votre référentiel. C'est soit BSB, soit ESC Dijon-Bourgogne.

M. Trichard-Comparot.- Et dans les documents officiels ?

Mme Attuel-Mendes.- Tout dépend.

M. Chaillet.- Tu enverras donc cela à François Roche-Bruyn.
Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Legeard.- Dans les missions qui sont confiées à la nouvelle structure, on voit apparaître Pépité. C'est le premier point. En principe, Pépité est directement animée par la Comue ?

M. Chaillet.- Je confirme. Cela reste, cela ne change pas.

M. Trichard-Comparot.- Cela ne change pas, c'est de la complémentarité.

Président, si tu le permets, je peux compléter puisque je suis secrétaire de Premice et j'ai participé à la construction de la nouvelle structure.

Ce n'est pas une fusion des deux incubateurs, comme l'a dit le président, c'est vraiment une nouvelle structure. Les deux incubateurs actuels vont disparaître progressivement. L'accompagnement des incubés est déjà en cours, en Bourgogne et en Franche-Comté, il y a une particularité liée à l'incubateur.

Il s'agit de profiter de la nouvelle structure pour ancrer davantage aujourd'hui l'incubateur dans les établissements. Il s'agit de supprimer cette distance qu'ont pu connaître les incubateurs à une époque avec les laboratoires et donc d'être plus proche de ce qui peut en sortir pour partir dans le milieu économique sous forme de création d'entreprise.

L'idée est aussi d'aller plus loin. Depuis la loi de 1999, on voit bien que l'entrepreneuriat est devenu aussi une mission ou plutôt qu'il y a un rôle des universités et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour faire en sorte que l'entrepreneuriat soit finalement lié à l'incubation. C'est une mission importante. La question est de savoir ce qu'on fait des jeunes qui passent par Pépité ou dans des dispositifs de type entrepreneurial. Ils restent étudiants mais il ne faut pas les oublier. Il faut les incuber pendant qu'ils sont dans les études pour en faire de vrais chefs d'entreprise en sortant. L'incubateur doit pouvoir jouer ce rôle en complémentarité.

M. Chaillet.- Pépité ne bascule pas dans l'incubateur, c'est très clair.

Mme Legeard.- La partie formation est toujours assurée par l'université et les établissements. Ensuite, il y a cette articulation.

M. Trichard-Comparot.- L'articulation va jusqu'au bout.

Mme Peyron.- Nous avons fait la demande il y a quelques conseils de cela d'avoir un point sur les différentes structures existantes qui sont déjà nombreuses. Là, on nous propose une nouvelle structure en plus de toutes les autres.

M. Chaillet.- Non, les autres vont s'arrêter.

Mme Peyron.- Qui va disparaître et par rapport à quoi ? Combien y en a-t-il ?

M. Chaillet.- Les deux incubateurs qui existent aujourd'hui vont s'arrêter. Ils vont laisser place à un incubateur unique Bourgogne Franche-Comté. Cela ne rajoute pas de structure.

Mme Peyron.- Par rapport à toutes les autres structures dont tu parlais, on avait demandé de faire un point.

M. Chaillet.- Nous aurions voulu que ce soit à ce CA mais ce n'était pas possible. Je souhaite inviter la présidente de la SATT pour vous présenter la SATT et avoir une explication plus large sur ce paysage qui peut apparaître un peu touffu. Sachez que vous aurez une présentation de la SATT par sa présidente.

Mme Peyron.- Dans d'autres établissements comme l'UTBM, il n'y a pas de structure associée par rapport à cela ? Je pense qu'il y en a au niveau de l'ENSAM de Cluny, ainsi que dans plein d'autres établissements.

M. Chaillet.- Il n'y en a pas dans plein d'autres établissements. Il y en a à BSB. L'ENSAM a quelque chose parce qu'il a une dimension nationale. AgroSup n'a pas d'incubateur, à ma connaissance.

M. Trichard-Comparot.- Non, il est à Premice.

M. Icard.- Je vois que le CESER n'est pas membre. Je pense que c'est un oubli.

M. Chaillet.- Je note. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions sur ce sujet ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Concernant, non pas les statuts qu'il ne nous appartient pas de valider, mais le fait qu'UBFC puisse participer à cet incubateur, qui s'oppose ? Deux oppositions.
Qui s'abstient ? Une abstention.
Je vous remercie.

4. Approbation du budget ISITE-BFC

M. Chaillet.- Le point suivant concerne l'approbation du budget ISITE-BFC. Alain Dereux va intervenir mais je vais introduire le sujet.

Nous avons une réunion la semaine prochaine, le 19 juillet, à Paris. Je ne sais pas encore si ce sera à l'ANR ou au CGI. Tous les sites français qui portent un IdEx ou un I-Site vont avoir ce rendez-vous d'ici mi-septembre dans le cadre de ce qu'on appelle un Copil. Nous allons nous y rendre la semaine prochaine. Nous avons pointé depuis déjà un bon moment les problématiques d'éligibilité des dépenses, c'est-à-dire que la période probatoire de l'I-Site va jusqu'en 2020 et plus précisément au 22 avril 2020. La date a été déterminée ainsi. Ensuite, il y a un règlement financier de l'ANR qui stipule un certain nombre de choses qui ne nous conviennent pas du tout, notamment sur deux sujets. Il y a le sujet des enseignants-chercheurs contractuels embauchés pour une durée de 3 ans. C'est la durée minimale pour faire quelque chose en tant qu'enseignant-chercheur. Cette durée de 3 ans nous emmènerait trop loin par rapport au 22 avril 2020. On pourrait presque recruter tout le monde et dépenser tout l'argent maintenant pour être dans la période d'éligibilité, ce qui est bizarre. En effet, on doit embaucher au fil de l'eau.

Il y a un deuxième sujet sur la question des masters. La durée d'éligibilité des fonds de fonctionnement réduit la période où le financement I-Site peut accompagner les masters.

C'est la raison pour laquelle Alain Dereux va vous présenter deux tableaux financiers. Il y a le tableau financier qui nous semble idéal car on s'affranchit, pas pour le plaisir mais parce qu'on le juge utile pour le projet, des sujets d'éligibilité. Et il y a un tableau réaliste, aujourd'hui et au moment où on se parle, qui prend en compte les durées d'éligibilité. D'où la délibération que l'on vous demande de prendre et qui vous a peut-être paru un peu alambiquée. Voilà la raison. Je ne sais pas si j'ai été clair.

M. Dereux.- Il faut peut-être préciser que nous ne sommes pas les seuls à être embêtés.

M. Chaillet.- On a une visioconférence entre 12 h 30 et 14 heures avec l'ensemble des sites IdEx et I-Site du pays. Je pense qu'on partage tous les mêmes affres.

M. Dereux.- Je vais démarrer depuis le début car je ne sais pas ce que tu as déjà dit.

M. Chaillet.- J'ai introduit le sujet.

M. Dereux.- Il y a eu plusieurs interactions pour la finalisation du contrat I-Site. Normalement, la feuille de route que veut respecter l'ANR est d'essayer d'arriver à la signature du contrat pendant l'été. Je ne sais pas si nous y arriverons avant la fin du mois de juillet. Nous avons une réunion le 19 juillet. C'est le premier aspect.

Je suis au regret de devoir communiquer que, malgré mes demandes répétées orales et écrites, il n'a pas été possible d'obtenir de l'ANR une version, même préliminaire ou brouillon, du contrat qu'ils entendent soumettre à la signature d'UBFC. Ils ne nous font travailler que sur les annexes spécifiques à notre projet. Je suis donc désolé de ne pas pouvoir vous donner une version du contrat. Nous n'avons aucune idée de la façon dont sera organisé le calendrier des versements, de quelles seront les contraintes, etc. Tout cela n'est pas communiqué à ce jour. C'est tout de même un gros inconvénient.

Je vais répéter quelque chose que j'ai déjà dit sur le premier tableau. Puisque je n'ai pas de version même préliminaire de l'ANR, les chiffres qui vous sont communiqués le sont sous réserve qu'ils soient confirmés dans le contrat.

Une première partie du contrat concerne le premier tableau, c'est-à-dire les versements UBFC attendus en provenance de l'ANR et leurs affectations. Je crois vous avoir déjà présenté ce tableau ? (*Approbation générale*). Je vous le rappelle simplement.

Au titre de 2017, on a reçu un préfinancement 2016 (première colonne). Sur cette dotation, le total 2017 est de 10 millions d'euros. Il faudra prélever des paiements vers les LabEx. Il y a déjà eu une entorse par rapport à ce qu'ils nous avaient dit. Comme ils n'ont pas bouclé le contrat avec UBFC au sujet de l'I-Site avant la date d'échéance des paiements qu'ils devaient faire au titre des LabEx à la FCS, les montants que vous voyez là - 630 000 €, 475 000 € et 550 000 € au titre des deux LabEx et de l'IDEFI - ont été versés à la FCS le mois dernier. En toute logique, on ne devrait donc plus avoir qu'un versement qui va permettre d'atteindre la somme de 8 345 000 €, sachant que nous avons déjà eu 5 millions l'an dernier, donc pour 2017.

Si tout va bien, pour 2018-2019-2020, vous avez la répartition et les contrats devraient être signés. Nous devrions avoir la somme de 10 millions d'euros dont il faudra à chaque fois reverser jusqu'à la fin de 2019 les montants qui sont indiqués aux gestionnaires des LabEx et de l'IDEFI Talent-Campus, c'est-à-dire à la FCS. Je rappelle que, pour 2020, le moment indiqué de reversement à la FCS est au titre du remboursement du solde qui est dû à la FCS. La FCS aura avancé 10 % des crédits des LabEx et des IDEFI. En effet, d'après les contrats ANR, les versements de l'ANR sont limités à 90 % du montant de la subvention. Les 10 % restant sont conditionnés au renvoi de toutes les pièces justificatives et de tous les rapports financiers et autres exigés par l'ANR.

Voilà pour les versements attendus. Vous voyez que tout cela est exprimé en budget disponible (ligne bleu foncé). Nous avons de l'ordre de 8 millions à 8,5 millions d'euros par an. Les frais de gestion sont plus élevés que d'habitude (10 %). Je voudrais en profiter pour dire qu'il n'y a pas encore de décision sur l'affectation de ces frais de gestion au sein de la Comue. Par défaut, ils arrivent à UBFC. Dans la ligne budget I-Site éligible, ce sont les sommes éligibles. Donc tous les tableaux que je vais vous montrer ensuite sont exprimés en crédits éligibles hors frais de gestion, c'est-à-dire budget disponible pour les responsables des projets qui seront mis en œuvre. C'est du net pour le responsable du projet scientifique ou du projet de formation.

M. Chaillet.- Je fais juste une parenthèse par rapport à ce que tu dis. Il est important de noter que c'est bien du net. Pour les masters par exemple, nos collègues qui portent des masters qui vont ouvrir prochainement, il n'y a pas de raison de prendre des frais de gestion sur l'argent qui leur est donné. C'est vraiment du net.

M. Dereux.- Les chefs d'établissement ont normalement été prévenus que les frais de gestion se règlent à un autre niveau, je suppose. C'est toi qui vas le décider avec eux. Les reversements effectués au titre des masters ne doivent pas faire l'objet, comme tu viens de l'indiquer, de prélèvements de frais de gestion au sein de l'établissement. Cela fait l'objet d'un accord qui doit être discuté au niveau du conseil de membres.

Il y a encore une nuance. Nous avons eu un préfinancement qui est exprimé en montant éligible. Sur la dernière ligne, vous avez les montants ISITE-BFC à allouer éligibles uniquement. C'est vraiment le net disponible pour ceux qui mettent en œuvre les actions.

On peut passer au tableau suivant.

Par rapport au projet amendé qui a été retenu par le jury, il faut savoir qu'on a de l'ordre de 8 à 8,5 millions d'euros disponibles pour I-Site seul hors LabEx. C'est inférieur à la somme

demandée qui était de 10,5 millions d'euros. Le comité de pilotage du projet I-Site a donc dû procéder à une refonte du plan et renoncer à certaines actions. Il était facile de renoncer à certaines parce qu'UBFC avait obtenu des moyens par ailleurs pour satisfaire ce type d'actions. Mais on va devoir abandonner d'autres actions parce qu'on n'a pas les lignes de crédits. Il a fallu faire des choix. L'arbitrage a tenu compte des objectifs les plus importants du projet et, d'autre part, des indicateurs de suivi que le tandem CGI-ANR va utiliser pour évaluer le projet en 2020. Notre contrat qui est en renégociation a une date de fin probatoire officielle fixée le 22 avril 2020, très exactement. Ces indicateurs donnent la part belle au titre de la recherche aux actions impliquant une obligation aux principaux intervenants de soumettre un projet à l'ERC. Une grande part est accordée au taux d'application de la signature scientifique. Des choix ont donc été effectués en tenant compte de ces paramètres qui vont être utilisés pour nous évaluer.

Au titre de la formation, les indicateurs ne retiennent que les formations financées par le budget IdEx-I-Site. Cela a motivé aussi un réaménagement de la cible des masters qui, dans ce cas-là, a été plus élevée que prévu. On prévoit davantage de masters en langue anglaise.

Au titre du partenariat avec les industries, les indicateurs ne retiennent que les cofinancements des industriels à défaut de tout autre paramètre.

Nous avons élaboré sur cette base un premier projet de budget que vous voyez ici. Il a été présenté à l'ANR lors d'une réunion le 15 juin. Vous voyez qu'il y a plusieurs colonnes. Il s'appuie sur des engagements oraux que l'ANR et le CGI nous avaient communiqués lors des différentes phases d'interaction que j'ai avec eux depuis 2015. Dedans, il nous avait été stipulé que si le projet était bon, toutes les dérogations nécessaires nous seraient accordées. De cette manière, quand on déclenche une action en 2018 ou en 2019, elle peut être éligible au-delà de la date limite de la période probatoire d'avril 2020. C'était la ligne qui nous avait été indiquée pour construire le projet tant au niveau de la phase de présélection que de sélection et dans nos interactions jusqu'au 15 juin avec l'ANR.

Depuis novembre 2016, une nouvelle mouture du règlement financier est apparue. On s'est rendu compte que le règlement financier n'était pas en ligne avec ce qui nous avait été annoncé. Depuis 2016, l'équipe I-Site, donc les gestionnaires qui m'assistent et moi-même, n'a eu de cesse de renvoyer des questions à l'ANR concernant le règlement financier qui interdit de faire ceci ou cela alors que cela ne correspond pas à ce qui est écrit dans le projet et à ce qui a été validé par le jury international et, *in fine*, par le comité de pilotage du CGI qui avait validé le projet.

Nous n'avons obtenu que des réponses évasives jusqu'au 15 juin où il y a eu un durcissement, ce qui a consisté à dire qu'un maximum d'actions devaient respecter le règlement financier et que tous les financements s'arrêtaient au mois d'avril 2020. Il y a trois exceptions. Les thésards ayant commencé 6 mois avant la date de fin de période probatoire peuvent être prolongés pendant 3 ans. Les post-docs ayant eu un contrat de travail engagé 6 mois avant la fin de la période probatoire peuvent être prolongés un an au-delà. De la même façon, les frais de fonctionnement pourraient être prolongés d'un an. Mais on aurait des situations absurdes où un thésard pourrait être prolongé 3 ans mais pas les frais de fonctionnement qui vont avec le projet. Et pour les personnels supports et administratifs, le prolongement serait seulement de 6 mois.

Cela a donc posé un certain nombre de problèmes. Le premier budget que vous voyez ici ne tient pas compte de ces contraintes. Sur le plan de déploiement, au niveau de la ligne des masters en langue anglaise, vous voyez qu'il y a une équipartition du lancement des masters. Il y a le montant engagé sur 2017 à partir de l'appel d'offres de 2016 sur la base du préfinancement. Un deuxième appel à projets 2017 est prévu et nous avons décidé de le mettre sur le budget 2018. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'appel d'offres en cours mais cela veut dire que cela aurait été pris sur le budget 2018. On aurait eu le même montant, à savoir 1 925 000 €, sur 2019 et sur 2020, étant

entendu que ces engagements auraient couru sur une période de 4 ans correspondant à la période d'évaluation des masters. Vous voyez qu'on aboutit à une somme engagée de 4,7 millions avec une période d'éligibilité, pour les programmes lancés en 2020, jusqu'en 2024. L'ANR nous a communiqué le 15 juin qu'elle refusait.

Vous avez le même schéma sur tous les outils. Par exemple, pour les Fellowships juniors internationaux (première ligne du Work Package 2), le budget des années 2018, 2019 et 2020 est équivalent et correspond à lancer le même nombre de recrutement des Tenure track. Ce qui voulait dire que celui qui était pris en 2020 avait jusqu'en 2023 pour dépenser. C'est quelque chose qui est remis en question par la position de l'ANR.

Le budget a donc été construit de cette façon. Vous avez en même temps le nombre d'actions retenues : il y en a moins dans le projet amendé. Certaines actions relevant plutôt du domaine de la formation tout au long de la vie, de l'évaluation des formations, donc ces actions de structuration et d'animation ont été éliminées. On a gardé les actions les plus importantes. Par exemple, le nombre de Fellowships juniors et seniors de même que le nombre de projets blancs et interdisciplinaires était du même ordre de grandeur que ce que nous avions anticipé au départ. Il y a donc un peu de projets interdisciplinaires et blancs : nous en avions prévu 20 et il y en a 16 dans chaque catégorie. Mais le nombre de Fellowships a été gardé constant.

Nous avons éliminé la catégorie appelée Coach pour la regrouper dans les Fellowships seniors. Ce genre de petit aménagement a été effectué pour rentrer dans la contrainte du budget.

Voilà la logique qui est ici. On y reviendra.

Toutes ces contraintes ont donc été annoncées. Elles n'ont pas été prises en compte dans le premier budget mais dans le deuxième. Nous avons dû élaborer depuis le 15 juin un autre budget qui a été voté par le Copil I-Site tout comme le premier l'avait été. Sur la colonne 2020, on a réduit au maximum le nombre d'engagements puisqu'ils devront être respectés dans l'année. Tout a été repoussé le plus possible vers les appels d'offres 2017 et 2018. Il y a une colonne à 11 690 000, ce sont des engagements et non des dépenses. Ce sont des allocations de moyens qui sont prévues dès 2018. Si on compare les deux lignes de masters en langue anglaise, le budget total est de 2,7 millions au lieu de 4,7 millions. On garde la cible d'ouvrir autant de programmes de masters mais on ne peut pas leur garantir le financement au-delà de 2020. Pour ceux qui seront lancés en 2018, il y a deux ans et peut-être quatre si le projet est pérennisé si on passe la barre d'évaluation de 2020. Ces contraintes vont avoir un impact très fort sur le budget formation.

Les budgets de formation ayant intrinsèquement une respiration avec M1 et M2, il y a mécaniquement un report sur les budgets mis sur les Fellowships internationaux juniors. Il y en a beaucoup plus, il y en a dix qui apparaissent. L'ANR nous a fait entrevoir qu'on pourrait peut-être obtenir une dérogation pour les Tenure track. Ils se sont rendu compte que c'était beaucoup trop contradictoire avec les objectifs qu'ils avaient fixés pour le PIA. Ils nous ont laissé entrevoir, sans que ce soit confirmé à ce jour, la possibilité d'obtenir la dérogation pour cette ligne et avoir des éligibilités jusqu'en 2023 ou 2024. Pour l'instant, on n'en a pas la confirmation.

Ce budget pourrait donc encore être secoué d'ici la réunion du 19 juillet. On a tout de même parié qu'ils finiraient par l'accepter, d'après ce qu'ils ont laissé entrevoir.

Cela vous explique la ligne qui a été augmentée sur les Fellowships juniors.

Dans le cas où on aboutirait à une conclusion la semaine prochaine à l'ANR, nous avons deux scénarios. Premièrement, ils maintiennent leur position en nous accordant la dérogation sur les juniors Fellowships et c'est le budget B qui serait mis en œuvre. Je vous proposerais chaque année, comme c'est convenu dans le projet I-Site, une réactualisation du budget, c'est-à-dire un budget glissant avec des modifications pour les années suivantes. C'est le plan à 4 ans mais on vous propose un budget glissant chaque année pour les grandes masses.

Deuxième scénario. Si nous obtenons gain de cause, nous pourrions revenir sur le budget initial, le projet A, qui fait plus de sens du point de vue de la formation.

Un courrier a été préparé. J'ai présenté ce problème au conseil des membres. Ils ont unanimement conclu qu'ils devaient réagir et envoyer un courrier signifiant à l'ANR leur désaccord avec cette situation. Le Président d'UBFC a consolidé un courrier avec la contribution des chefs d'établissement présentant différents arguments. Il a été ou sera envoyé ?

M. Chaillet.- Il a été envoyé à 11 heures 48 aujourd'hui.

M. Dereux.- On espère que l'ANR sera sensible aux arguments présentés collectivement par tous les chefs d'établissement de la Comue. Trois d'entre eux accompagneront la délégation qui se rendra le 19 juillet au ministère pour le dernier round de négociations devant le CGI, l'ANR et le ministère réunis.

Il vous est demandé d'approuver :

- le budget du tableau 3 (hypothèse B), sous réserve que les dérogations permettant la mise en œuvre du budget du tableau 2 ne soient pas obtenues lors de la suite des négociations avec l'ANR,

- le budget du tableau 2 si les dérogations nécessaires à sa mise en œuvre sont obtenues lors de la suite des négociations avec l'ANR.

Si jamais nous devons encore, dans les négociations, aboutir à la constitution d'un nouveau budget, nous serions alors contraints de retarder la signature et de présenter le budget le 26 septembre. Il faudra que tu leur dises la semaine prochaine que, s'ils n'acceptent pas une des deux hypothèses, je ne sais pas comment tu signes...

M. Chaillet.- On risque fort d'avoir un problème de calendrier. L'ANR peut accepter mais elle a ensuite un processus interne de validation qui prend un certain temps. Mais il est tout de même important de pointer le problème maintenant. Le règlement financier de l'ANR date du 7 novembre 2016, on ne découvre donc pas le problème aujourd'hui. Alain Dereux a expliqué qu'il avait pointé ces sujets et que l'ANR lui avait dit oralement de ne pas s'inquiéter car cela allait se régler. Mais cela ne se règle pas.

Il faut passer à l'étape supérieure, notamment à travers ce courrier qui exprime sans aucune agressivité le fait que, pour que l'on puisse déployer les outils qui sont dans le projet I-Site et validés par le jury international et le CGI, l'opérateur ANR doit avoir un règlement financier qui soit un minimum en ligne avec ce que l'on est supposé faire dans notre projet. Au fond, c'est aussi simple que cela.

M. Gillon.- C'est tout de même impressionnant !

M. Dereux.- C'est plus impressionnant que cela. Nous en avons discuté avec les autres chefs d'établissement et des coordonnateurs de projets IdEx et I-Site et la conclusion est étrange. Je constate que le règlement financier de l'ANR interdit d'utiliser des fonds sur plusieurs aspects pour réaliser les objectifs.

Par exemple, un indicateur porte sur les crédits I-Site dédiés à la formation. Il est spécifié que cela ne doit pas être de donner 100 € à une filière mais que cela doit être très significatif. Et il faut que cela inclue les aspects RH. Dans le même règlement financier, il n'est pas possible de justifier l'usage des crédits pour la formation par des heures de cours, cela ne peut être que des heures complémentaires. D'une part, on nous demande d'avoir pour objectif que l'I-Site finance

de nouvelles formations et c'est ce que nous faisons avec les masters en Anglais. C'est un indicateur qui va être utilisé. Et le règlement financier interdit d'utiliser l'argent pour atteindre les indicateurs.

Et on retrouve cela sur plusieurs aspects.

Quand on va recruter des post-doc, des thésards ou des Tenure track, on va regarder si nous avons bien procédé à une publication internationale puisque c'est un indicateur. Et ce coût n'est a priori pas éligible. Il y en a pour plusieurs centaines d'euros par annonce. Là, dans ce qui est prévu pour les premiers projets, il y a environ 10 000 € de frais d'annonce.

M. Prévôt.- 8 000 €.

M. Dereux.- Oui, c'est un ordre de grandeur. Sachant que ce n'est pas éligible. Il a fallu se battre pendant des mois pour obtenir qu'ils nous accordent par écrit qu'ils sont d'accord dans un mail. Mais cela n'a pas plus de valeur que cela.

Le règlement est donc complètement inapproprié par rapport aux objectifs qu'on nous demande d'atteindre.

C'est un règlement qui est dérivé des appels à projets génériques d'ANR. Cela signifie que personne n'a travaillé sur cela à Paris, c'est tout. Cela n'a pas de sens.

M. Gillon.- Ou alors ils ne veulent pas qu'on dépense cet argent.

M. Chaillet.- Ils y ont intérêt.

M. Gillon.- C'est donc de l'incompétence !

M. Chaillet. On essaie d'être constructif en pointant non pas un cadre général mais tel et tel élément qui fait qu'il devient compliqué de déployer le projet tel qu'il avait été défini pour des raisons de règlement financier.

M. Gillon.- Le jury international n'est plus constitué ?

M. Dereux.- On ne le voit plus avant 4 ans.

M. Gillon.- Mais vous ne pouvez pas lui écrire ?

M. Chaillet.- C'est plutôt le CGI.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Lamard.- Est-ce que le CA n'a pas intérêt à montrer également son mécontentement au même titre que le conseil des membres pour appuyer ?

M. Gillon.- Je pense que le CA pourrait voter quelque chose.

Mme Benoist.- On pourrait faire une motion.

M. Chaillet.- C'est ce que je m'apprêtais à vous proposer. Je suis donc d'accord.

Mme Peyron.- Je ne reviendrai pas sur le fait que nous avons toujours été un peu opposés

à ce principe de financement de l'I-Site qui permettait d'orienter une réorganisation de l'ensemble du fonctionnement qui ne va pas dans le sens de ce qu'on entend par un fonctionnement d'un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est pour cette raison qu'à maintes occasions, nous avons voté contre cette façon de procéder.

Nous avons de nouveau un gros tour de vis qui est imposé et qui referme encore un peu plus les choses. On a eu l'impression d'avoir mis un doigt dans l'engrenage. On a maintenant l'impression que c'est la main qui est prise. Demain, ce sera peut-être le bras qui sera complètement impliqué dans un fonctionnement sur lequel nous n'étions pas du tout d'accord.

Je suis un peu désolée d'avoir raison dans la façon dont on envisageait les choses et que ce soit aussi clair, même avant que ce soit complètement mis en place et qu'on ait avancé. C'est vraiment dommage.

M. Chaillet.- J'ai bien compris le sens de votre propos. Mais je crois qu'il faut tout de même délier le sujet plus politique, sur lequel les uns et les autres peuvent avoir une vision différente, d'un sujet vraiment technique. Il s'agit que l'opérateur se mette suffisamment bien en ligne pour que l'on puisse opérer les projets convenablement, même si on peut critiquer la philosophie.

Mme Peyron.- Le fonctionnement du projet avec des indicateurs qui sont toujours basés sur un même type de référence fait aussi partie de la politique du projet.

M. Chaillet.- Bien sûr.

M. Dereux.- Ce n'est pas nous qui définissons les indicateurs. Ce ne sont pas les indicateurs dont on parle.

Mme Peyron.- Mais c'est ce type de fonctionnement qui fait qu'on arrive à des choses complètement absurdes.

M. Prévôt.- Lors du dernier conseil d'administration, nous avons eu un long débat sur le sujet. Il y a un sujet qui est national sur la question des équilibres entre les appels à projets d'un côté et le financement récurrents des établissements de l'autre. Nous avons eu ce débat précédemment mais il est national.

Le débat local est de savoir si, oui ou non, nous souhaitons obtenir les crédits de l'I-Site. La question n'est pas de savoir si des moyens des établissements sont allés vers la Comue ou vers l'I-Site. Ce sont des moyens spécifiques liés à un appel à projet international sur lequel on a émargé et été lauréat.

Il ne faut pas mélanger débat national et débat local. En tout cas, si on les lie, il faut éclaircir les choses.

Ensuite, sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, il s'agit de compresser dans la durée des moyens qui ont été précisés, même si cela s'est fait tardivement. Il n'y a pas de rétrécissement ou de contraction d'enveloppe. On a une contraction du temps, ce qui pose évidemment une difficulté dans la façon dont on peut opérer les projets convenablement.

Mme Gazelle.- Pas tout à fait. Je n'avais pas ce souvenir au départ. On pensait que l'argent des LabEx était pris sur la dotation de l'I-Site. Il y a donc tout de même une contraction des moyens.

M. Prévôt.- C'est vrai mais on avait déjà abordé cela précédemment. C'est pour cela que je ne l'ai pas rappelé. Mais je ne suis pas en train de défendre quoi que ce soit.

M. Dereux.- Normalement, cela devait s'ajouter et cela s'est retranché *in fine*, vous avez tout à fait raison.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote sur la délibération qui vous a été explicitée. Le CA pourrait éventuellement exprimer son désaccord ou en tout cas le fait que cette inadéquation des outils de l'opérateur pose un sérieux problème et freine mécaniquement l'ambition du projet. Sur la question des formations, c'est particulièrement prégnant. On prend toujours comme exemple la recherche mais on prend ici pour exemple la formation, c'est très bien ainsi. Dans le cadre de l'I-Site et pour le développement du site, la formation est tout aussi importante que la recherche. Ne pouvoir financer la formation que dans des délais contractés pose problème.

M. Gillon.- Je vais être cynique. Nous serons évalués en 2020 ?

M. Chaillet.- Oui.

M. Gillon.- Si on n'arrive pas à atteindre les objectifs, il n'y aura pas de prolongation d'I-Site. En étant extrêmement cynique et mauvais esprit, on nous met des bâtons dans les roues en bloquant un certain nombre de choses, ce qui fait que les évaluations seront mauvaises.

M. Chaillet.- C'est une manière de voir les choses. Mais comme tous les sites partagent ces sujets, cela veut dire que c'est un coup porté à l'ensemble des IdEx et I-Site.

M. Gillon.- Dans ce cas-là, soit c'est vraiment de l'incompétence, soit une volonté de ne pas continuer.

M. Dereux.- On ne le fait pas comprendre aussi clairement mais on leur fait comprendre que c'est ce que nous comprenons tout de même. La réponse de l'ANR est de nous dire, en gros, que c'est parce que nous partons avec une mentalité de chien battu que nous n'allons pas passer le cap de 2020 et que nous pourrions aménager notre budget en pariant que cela va marcher. Et surtout, si cela ne devait pas marcher, que nous pourrions aménager cela avec un engagement plus fort des établissements qui mettent du cash.

Sauf que les établissements n'ont pas de cash. Par exemple, l'UB est sous tutelle de l'académie. C'est complètement irréaliste ; je ne sais pas où les établissements vont trouver ces montants-là.

M. Gillon.- Ils savent que les établissements sont tous sous l'eau.

M. Dereux.- C'est une mauvaise foi caractérisée, on peut le dire.

Je voudrais tout de même insister sur la partie formation. Les chefs d'établissement ont été informés de ma part du fait qu'il y a bien des crédits pour les masters qui sont directement reversés aux établissements. Mais ces règles d'éligibilité pour les coûts vont obliger les doyens et

les responsables de filière à des contorsions. Je ne sais pas comment ils vont faire pour opérer des substitutions de postes de dépenses par d'autres.

M. Chaillet.- Notre argument est celui de la pluriannualité des dépenses sur la question de l'éligibilité. Sur une formation, master ou autre, chacun sait bien, dans une équipe pédagogique, qu'on ne va pas tout dépenser les six premiers mois et qu'ensuite la formation va vivre pendant 10 ans sur cette lancée. Il y a nécessairement des coûts pluriannuels. C'est l'argument que nous mettons en avant pour demander à débloquer les délais d'éligibilité. Quand bien même on mettrait la même somme, si vous avez tout d'un coup avec deux mois pour les dépenser, cela n'aura pas de sens.

M. Gillon.- Je vous rappelle que le CNRS nous a ouvert des crédits au mois d'octobre de l'année dernière à dépenser pour décembre. Cela ne leur a pas posé de problème.

M. Dereux.- Mais ils ont payé très vite, ils ont payé au mois d'août l'an dernier. On ne peut pas leur reprocher cela. Le problème ici, c'est la règle.

Concernant la formation, il y a une ligne sur le rehaussement des taux d'encadrement en licence. Cela débouche vers les masters UBFC au fur et à mesure. Qu'est-ce que cela peut être d'autre que des heures supplémentaires de cours qui sont financés par l'I-Site pour rehausser le taux d'encadrement qui en a bien besoin ? Si ce n'est pas éligible, je ne sais pas comment on va faire. Cela a également été mentionné dans le courrier. Il y a le problème de la durée mais sur le problème du rehaussement du taux d'encadrement en L3 débouchant sur des masters I-Site, on a aussi le problème de la nature même de la dépense qui peut être éligible.

M. Chaillet.- Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de faire deux délibérations. La première est celle qui est exprimée. La seconde pourrait peut-être exprimer d'une manière positive le fait que le CA d'UBFC souhaite vivement que l'ANR prenne en compte les projets pour assouplir ou permettre par un règlement financier adapté de développer les projets tels qu'ils ont été prévus.

M. Gillon.- Et tels qu'ils ont été validés par le jury.

M. Chaillet.- Quelle pourrait être la phrase exacte ?
« Le CA d'UBFC exprime son souhait... »

Mme Legeard.- Ne faudrait-il pas ajouter les conseils d'administration des établissements ?

M. Dereux.- Ils n'ont pas le temps d'ici le 19.

Mme Legeard.- C'est dommage. Un certain nombre de conseils d'administration sont complètement centrés sur les difficultés financières actuelles et à venir. Entendre dire que l'ANR demanderait que ce soit ces établissements qui pallient à ces dysfonctionnements, c'est juste scandaleux ! Personnellement, c'est ce que j'analyse en tant que membre de conseil d'administration. Il aurait presque fallu associer l'ensemble des conseils d'administration pour les établissements qui se sentent concernés.

M. Dereux.- On n'a pas les délais pour cela, malheureusement.

Mme Gazelle.- Cela se fait par l'intermédiaire du conseil des membres.

Mme Legeard.- Il faut tout de même savoir que les établissements discutent de la façon dont la Comue va pouvoir les aider financièrement. Ce n'est donc pas l'inverse. Il y a un gros souci.

M. Dereux.- J'espérais que les budgets formation d'I-Site apporteraient une forme de soulagement partiel. Mais je suis désolé de vous dire que je n'arrive pas à cet objectif.

Mme Legeard.- Je m'adresse plutôt à notre président et à nos vice-présidents d'UBFC. On sort un peu du sujet qui me ramène à une autre actualité. Mais c'est complètement lié à cette question. Dans les désespoirs des personnels et des représentants de personnel, voire de nos responsables d'établissement, on se tourne vers la Comue.

Est-ce que cet espoir a raison d'être ou pas ? Il faudrait peut-être avoir une explication claire sur ce que peut faire et ce que ne peut pas faire la Comue. Il me semble qu'il serait nécessaire de clarifier ce point. On entend dans les syndicats et au-delà dire : « que fait la Comue ? Elle devrait remédier à nos difficultés financières et contribuer à abonder nos budgets ». Mais il y a un souci en l'état actuel des choses.

M. Dereux.- Vous connaissez le budget de la Comue.

Mme Legeard.- Ce n'est peut-être pas le moment mais il serait très intéressant de clarifier cette question pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté ni aucun espoir. Cela reste un point de vue assez personnel. Au sein même de mon syndicat, tout le monde n'est pas sur la même longueur d'onde. Il y a un vrai problème collectif. De mon point de vue, même si on a pu en avoir l'illusion, les Comue ne sont pas faites pour remédier aux difficultés financières des établissements. Elles font des tas de choses très intéressantes mais elles ne permettent pas de faire des économies, au contraire. Elles ne permettent pas de contribuer aux ressources propres de nos établissements. Mais je ne veux pas lancer le débat.

M. Chaillet.- C'est intéressant. J'en dirai un mot.

M. Prévôt.- On avait abordé cette question mais il faudra le repréciser. Le budget évolue et on en discutera de nouveau à l'automne lors du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2018, ce qui permettra d'éclairer ce point. Au regard du budget 2017, si on isole le budget I-Site et potentiellement les autres projets ANR et H2020, on est sur une base de 1,5 à 2 millions de budget Comue siège. Si on agrège l'ensemble des budgets des établissements, on avoisine les 600 millions d'euros. Il est tout de même difficile de dire que l'existence de la Comue, avec un budget de 1,5 million, vient fragiliser les établissements, sauf pour les 100 000 € de contribution des deux établissements principaux, l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté, et l'équivalent pour le reste des écoles, ce qui représente 300 000 € d'apport direct. Bien entendu, il y a beaucoup d'apports indirects dans l'activité, générés au niveau de la formation et de la recherche. Considérer qu'UBFC amputerait le budget des établissements est un argument fallacieux pour le moins. À l'inverse, considérer que le budget de 1,5 million de fonctionnement d'UBFC pourrait venir couvrir les déficits ou les difficultés que rencontrent les établissements d'UBFC n'est évidemment pas possible.

Par contre, l'I-Site, les AMI et, je l'espère, les PIA3, puisque nous travaillons ensemble,

nous portons les projets en commun, nous permettent d'avoir des moyens supplémentaires. On peut bien sûr revenir sur la question idéologique de savoir si on doit le faire ou pas. Mais il n'empêche que UBFC permet de déposer des projets et obtenir les moyens pour les réaliser et ainsi de bénéficier de moyens supplémentaires.

Il faudra apporter des éléments chiffrés plus précis mais il faut tout de même être raisonnable. Je pense que l'université de Bourgogne doit être autour de 270 millions d'euros de budget. Celui de l'UFC doit avoisiner 210 millions. À eux deux, cela fait un budget de 480 millions d'euros.

M. Chaillet.- Tu as enclenché un débat qui est tout à fait intéressant.

Mme Legeard.- Je suis désolée.

M. Chaillet.- Ne le sois pas.

Mme Gazelle.- Je donne juste une précision au niveau des chiffres. Les budgets ne représentent pas tout à fait la même chose puisque ceux des établissements qui sont passés aux RCE comprennent toute la masse salariale. Ce n'est pas le cas à la Comue alors qu'elle compte une trentaine de postes créés par le ministère spécialement pour elle. Aucun poste n'a été créé dans les établissements. Ce qui fait dire à certaines personnes que la Comue a "pris" des ressources potentielles pour les établissements.

Il faut comparer les chiffres avec des éléments comparables. Cela ne change rien sauf que ce n'est pas 1 million contre 600 millions.

Mme Legeard.- Ce n'est pas vraiment une accusation actuelle du bien-fondé de la Comue. Ce qui m'inquiète plus, c'est d'entendre des réflexions et des espoirs concernant le fait que la Comue peut, grâce à des mutualisations, amener mécaniquement nos établissements à faire des économies. Je crois qu'il faut malheureusement décevoir ces espoirs.

M. Chaillet.- C'est un autre sujet.

Mme Legeard.- Si on a des difficultés de part et d'autre, nous pourrions imaginer de mutualiser. Rien ne nous dit actuellement que les mutualisations de formation ou de service pourraient apporter des économies. Si on se penche clairement sur la réalité, elles n'apportent vraisemblablement pas d'économie, même si elles apportent d'autres formes de richesse. Cela me fait penser à tous les débats que nous avons actuellement. Je pense qu'il serait important de les avoir, à un moment ou à un autre, pour bien se mettre d'accord sur ce point.

M. Chaillet.- C'est effectivement un long débat et je pense que c'est le lieu pour l'avoir. On peut donc prendre du temps pour cela si vous en êtes d'accord. Nous pourrions revenir sur ce sujet qui me paraît important. Si, les uns et les autres, nous nous laissons aller, je pense que nous y passerions jusqu'à tard ce soir. C'est un débat important et il faut le mettre sur la table. Effectivement, lorsqu'on est en difficulté, et c'est totalement humain, on va chercher des bouées de sauvetage là où elles sont et là où elles ne sont pas.

C'est une situation plus large et plus nationale, il n'y a pas que la Bourgogne Franche-Comté. Il faut que les établissements puissent se développer dans des conditions satisfaisantes. Je

vous livre ma pensée presque sans filtre. Il est évidemment du ressort de l'État que d'amener les moyens pour faire fonctionner ses opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche. C'est tout à fait clair, mais je suis persuadé que cela ne suffira pas.

On parle souvent de la nécessité d'obtenir un milliard supplémentaire pour cela. Avec les classes d'âge, on sait bien que davantage de jeunes font des études supérieures. On ne peut que s'en réjouir mais cela met les établissements en difficulté mécanique, là aussi. En tout cas, je ne crois pas un instant qu'on ne pourra compter que sur l'État pour pouvoir changer les choses. Il y a forcément des réflexions internes à mener. Ces réflexions internes sont de plusieurs ordres.

Si on veut se remettre à l'équilibre, quelle est la part de diminution des dépenses et quelle est la part d'augmentation des recettes ? C'est basique, ce n'est pas très compliqué. On ne se pose pas souvent la question, me semble-t-il, de la part d'augmentation des recettes. Il y a, là aussi, quelque chose à réfléchir. D'une certaine manière, les laboratoires le font. Sinon, pour l'essentiel d'entre eux, ils ne pourraient tout simplement pas vivre s'ils n'allaient pas chercher eux-mêmes les recettes pour pouvoir opérer la recherche. On le sait bien. Certains laboratoires qui sont budgétivores parce qu'ils ont des technologies sont même très impressionnants. Et cela ne date pas d'aujourd'hui car les laboratoires doivent aller chercher des recettes, sans quoi ils ne peuvent pas travailler.

Il faut se poser une double question au-delà de la question de l'augmentation du soutien légitime de l'État à ses opérateurs. Il y a la question de savoir comment mieux travailler pour faire baisser les dépenses. Il me semble qu'il y a sans doute des opérations de mutualisation qui pourraient être regardées, notamment sur un site ou sur un campus. On a évoqué tout à l'heure les formations sur les disciplines rares. Je veux juste dire que si on n'étudie pas le sujet, on ne risque pas d'avoir l'idée. Il faut donc étudier le sujet.

Et il y a la question de l'augmentation des ressources propres. En général, lorsqu'on parle de cela dans un établissement, au-delà des laboratoires, on pense à la formation continue. Cela me paraît d'ailleurs assez juste. Je pense qu'il y a une capacité à augmenter les recettes via la formation continue et, en même temps, à remplir aussi un rôle extrêmement pertinent pour la société en développant la formation tout au long de la vie.

Mais il n'y a pas que cela. À l'échelle d'un établissement, on doit pouvoir se poser la question de savoir si on peut émarger à un projet européen, si on peut monter un gros FEDER sur tel ou tel sujet. Autrement dit, les laboratoires savent le faire mais les établissements pas suffisamment.

Les Comue en général ne sont pas là pour cela, elles ne peuvent pas le faire. Nous n'avons pas de recettes qui nous permettraient de distribuer. Chacun d'entre nous souhaiterait s'engager dans cette direction, nous sommes tous dans la même communauté. Dès lors que l'on peut travailler ensemble et s'aider les uns et les autres, tout le monde est ravi. Mais ce n'est pas l'objet actuel des Comue. Il faudrait sans doute, pour travailler sur ce sujet, aller plus loin sur les mutualisations vis-à-vis des ressources propres, donc dans l'intégration. Je n'en dis pas plus.

En revanche, je crois que le rôle que nous avons essayé d'exercer cette année le mieux possible, par un effet de coordination en mettant ensemble des gens qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, c'est de porter des projets plus forts. Ce n'est pas un élément de langage mais une réalité. Cela a été le cas sur les LabEx, par exemple, et je sais de quoi je parle. Cela a été le cas cette année sur l'AMI formation tout au long de la vie. Nous avons répondu ensemble avec une coordination UBFC. Ce n'est pas UBFC qui a écrit ou fabriqué le projet mais ce sont bien les spécialistes dans les établissements qui se sont mis autour de la table pour fabriquer le projet. En revanche, en portant un projet plus vaste à plusieurs, dans le cas très spécifique du projet de formation tout au long de la vie, cela a rapporté trois postes, comme vous le savez. Un poste va à

l'UB en formation continue. C'est un effet direct. Un poste va à l'UFC en formation continue. C'est également un effet direct, c'est-à-dire qu'il y a une personne en plus dans les services pour développer la formation continue. Un troisième poste va pour moitié à l'UTBM et, pour moitié, à AgroSup.

C'est un exemple très concret, même si ce ne sont pas trois postes qui vont sauver l'université française, on est bien d'accord. Mais c'est un exemple concret de ce que l'on peut faire en étant dans le rôle de coordination de projets plus larges et plus collaboratifs avec peut-être plus d'ambition qu'un seul projet pris isolément. C'est très exactement la même idée qui nous a guidés sur les nouveaux cursus à l'université et sur les écoles universitaires de recherche. C'est la même philosophie. On ne sait pas si cela marchera. Mais c'est la même philosophie : si on croit qu'on est plus fort ensemble sur un site - on n'est pas obligé de le croire -, cela veut dire qu'on monte des projets ensemble, qu'on associe des spécialités pour créer une spécificité, qu'on associe des ambitions pour avoir une ambition plus large, qu'on diffuse une expérimentation à l'ensemble du site pour le bénéfice de tous. Et c'est typiquement dans le cadre des nouveaux cursus à l'université. Si on croit à cela, on est typiquement dans notre rôle visant à amener de la valeur ajoutée par des projets de cette nature.

Je ne crois pas qu'il faut penser que l'État comblera tout. Je pense qu'il faut aussi réfléchir sur les recettes et pas uniquement sur la baisse des dépenses, ce qui ne me semble pas naturel à l'échelle des établissements.

Troisièmement, le rôle d'une Comue n'est pas d'être un tuyau qui permettrait d'alimenter quand d'autres se sont asséchés. On peut le regretter mais c'est ainsi. En revanche, nous devons jouer notre rôle pour permettre de gagner des projets qu'il serait sans doute plus difficile de gagner séparément, dès lors qu'on a la croyance collective qu'on est tout de même plus fort ensemble qu'isolé.

Voilà ce que je peux dire à ce stade. Ce débat me paraît extrêmement important et intéressant.

Il faut que l'on revienne au sujet de départ.

Je reformule la proposition de deux délibérations du CA, si vous en êtes d'accord. La première correspond exactement à ce qui est demandé. La seconde pourrait être exprimée de la manière suivante : « *Le conseil d'administration d'UBFC exprime son souhait que le plan de financement initial permettant d'opérer les projets tels que définis dans l'ISITE-BFC soit opéré en adaptant le règlement financier de l'ANR* ».

Vous pouvez amender si cela ne vous convient pas.

M. Lamard.- Je trouve que « souhaite » est bien gentil !

M. Chaillet.- « Exprime sa demande » ?

M. Lamard.- Oui.

M. Dereux.- Avec insistance !

M. Gillon.- Alain, sans plaisanter, si rien ne marche, je trouve que tout ce que tu dis ferait un très bel article au *Canard Enchaîné* sur la débilité du système français.

M. Chaillet.- « Le conseil d'administration d'UBFC exprime sa demande que le plan de financement initial permettant d'opérer les projets tels que définis dans l'ISITE-BFC puisse être

réalisé en adaptant le règlement financier de l'ANR. »

M. Dereux.- Il le demande « avec insistance ».

M. Chaillet.- Sa demande insistante, forte ?

Mme Gazelle.- On peut dire que le système financier ne permet pas d'atteindre les objectifs et qu'on demande qu'il soit adapté. Il faut insister sur le fait que c'est impossible de le faire.

M. Dereux.- Oui. Il faut surtout dire cela. Il faut dire que cela ne permet même pas d'atteindre les indicateurs qui nous sont imposés par l'ANR. Tant qu'à faire une motion, faites-la bien grasse !

Mme Gazelle.- Il faut insister sur l'impossibilité.

M. Fromentin.- Je l'aurais fait peut-être de manière plus positive : pour respecter ce qui est attendu de nous, donc le succès de l'I-Site, et effectivement de rejoindre les indicateurs tels que spécifiés par eux dans le cahier des charges. C'est pour la réussite du projet qu'on le demande.

Mme Legnard.- Ce n'est pas la réussite mais la mise en œuvre du projet.

M. Dereux.- On peut mettre en préambule que le CA d'UBFC observe que le règlement financier qui s'applique au projet I-Site ne permet pas d'atteindre les objectifs qui sont l'objet des indicateurs imposés par l'ANR.

Mme Legnard.- C'est exactement cela et c'est particulièrement incohérent.

M. Dereux.- «... observe que le règlement financier applicable au projet I-Site ne permet pas d'atteindre les objectifs qui seront mesurés par les indicateurs imposés par l'ANR. »

M. Chaillet.- « Le CA d'UBFC observe que le règlement financier applicable au projet ISITE-BFC ne permet pas d'atteindre les objectifs qui seront mesurés par les indicateurs imposés par l'ANR. Il demande donc... »

M. Trichard-Comparot.- Il faut peut-être préciser que c'est dans la continuité du courrier adressé par les chefs d'établissement pour ne pas donner l'impression d'avoir une action d'un côté et une action de l'autre. Il faut que cela fasse corps, sinon cela n'a pas de sens.

M. Dereux.- Dans le même esprit, dans la continuité ?

M. Chaillet.- Je ne pense pas qu'il faille dire « dans la continuité ».

M. Dereux.- « En accord » ?

M. Chaillet.- Le CA « s'associe » au courrier... ?

M. Dereux.- Ne peut-on pas ajouter le CA « unanime » ?

M. Chaillet.- Il faut attendre le vote !

« Le CA d'UBFC observe que le règlement financier applicable au projet I-Site BFC ne permet pas d'atteindre les objectifs mesurés par les indicateurs imposés par l'ANR. Le CA demande donc avec force les adaptations nécessaires au règlement financier de l'ANR. »

M. Trichard-Comparot.- Il manque l'association.

M. Chaillet.- C'est le CA, il est souverain.

M. Lamard.- Le CA n'est pas le conseil des membres.

M. Dereux.- Cela n'a aucun rapport.

Mme Benoist.- Cela a un rapport car c'est le CA qui vote le budget.

M. Trichard-Comparot.- Cela n'a rien à voir, il s'agit de grouper les choses pour donner plus de sens.

Mme Legeard.- Le conseil des membres pourrait juste faire la remarque qu'ils ne sont absolument pas en mesure de pallier aux insuffisances de l'ANR.

M. Chaillet.- Le courrier explicite pas mal de choses.

M. Trichard-Comparot.- C'est bien pour cela qu'il faut y faire référence.

M. Dereux.- Ils vont se faire un plaisir de leur expliquer par le menu.

M. Chaillet.- Le premier vote porte sur le budget tel qu'il est indiqué dans le document pour le CA : le budget tableau 3 et le budget tableau 2. Vous avez le texte.

Qui s'oppose ? Trois oppositions.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Nous passons au vote de la motion : « Le CA d'UBFC observe que le règlement financier applicable au projet I-Site BFC ne permet pas d'atteindre les objectifs mesurés par les indicateurs imposés par l'ANR. Le CA demande donc avec force les adaptations nécessaires au règlement financier de l'ANR ».

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Je vous remercie.

M. Dereux.- Bonne continuation. Merci de votre attention.

M. Gillon.- Merci pour votre travail. Vous avez changé le budget dans des temps records. Vous avez peut-être d'autres choses à faire.

M. Chaillet.- Merci Alain.

M. Dereux.- Cela fait de longues heures.

(Départ de Monsieur Alain Dereux)

5. Présentation de l'organisation des services d'UBFC et modalités de fonctionnement

M. Chaillet.- Le point suivant consiste en la présentation de l'organisation des services d'UBFC. Nous sommes partis d'une situation où il fallait construire UBFC. Ce qui va vous être présenté est également passé au CT, comme il se doit.

Je laisse la parole à Olivier Prévôt.

M. Prévôt.- Dans le rapport, il vous est tout d'abord rappelé une partie significative des actions qui ont été menées par UBFC en lien avec les établissements membres depuis le début du mandat. Je ne vous en ferai pas la lecture.

Tout cela s'est fait avec un nombre de personnels extrêmement réduit en 2015-2016. En deuxième partie, pour vous expliquer les évolutions, je vous ai présenté l'état des emplois et non pas des recrutements sur les campagnes 2015, 2016 et 2017, les postes dits Fioraso dont vous avez fait allusion tout à l'heure. On vous a rappelé la distribution entre UBFC siège et les établissements avec les postes qui sont non affectés à ce jour. C'est dans le rapport mais j'y reviendrai si vous le souhaitez. C'est simplement pour mémoire et dire que l'administration UBFC est pour le moins réduite, trop réduite.

À ce jour, 16 postes sont dévolus à UBFC : les 10 postes 2015 et les 6 postes 2016. Nous sommes en recours de jury pour les postes 2017 qui ne sont pas encore arrivés.

Quatre postes ne sont pas occupés actuellement :

- la direction générale des services : Sylvie Gigarel est en congé maladie et je laisserai Nicolas Chaillet préciser cela si vous le souhaitez.

- l'administration générale : nous avons eu une mutation en cours d'année d'un Attaché.

- un poste sur le numérique

- un poste sur la communication.

Ces deux derniers postes sont occupés par des contractuels le temps que nous procédions au recrutement de titulaires.

Il faut ajouter à cela cinq recrutements en contrat à durée déterminée. Mais c'est l'exercice qui le veut, on ne pourrait pas recruter de titulaires sur l'I-Site. Je n'y reviens pas car nous venons d'avoir une longue conversation sur ce sujet.

UBFC 2015-2016 s'est constituée et des missions ont été prises en charge progressivement. Je pense à Pépite pour l'entrepreneuriat ou encore le pôle Ingénierie Management pour lequel il y a eu un recrutement. Il y a eu I-Site version préfinancement puis I-Site version complète. En fait, nous avons une administration avec une ou deux personnes par mission. À l'intérieur de la mission école doctorale, nous avons la mission doctorale en tant que telle, la formation, mais aussi des ressources humaines et des finances à gérer. Plusieurs services devaient donc gérer à la fois l'action en elle-même mais aussi les finances et les RH. Tout cela a posé un certain nombre de problèmes au fur et à mesure de notre montée en puissance, la technicité nécessitant d'avoir des experts dans les domaines financiers et RH notamment.

Par conséquent, cela nous amène à vous faire une proposition de réorganisation des services selon cet organigramme simplifié. Je vous propose de vous concentrer sur ce qui est en jaune. Ce qui est en orange, ce sont nos instances. Côté gauche, on a le Bureau, le Conseil des membres et le Conseil d'administration. À droite, on a le CDAI qui est une instance interne et qui n'est pas dans les statuts ni dans le règlement intérieur d'UBFC. Le CDAI réunit l'ensemble des vice-présidents qui travaillent sur les dimensions de formation, de recherche ou d'innovation. Et il y a également le conseil académique, bien entendu.

Le Cabinet et la Communication sont aujourd'hui composés de trois personnes. L'administration générale n'est composée de personne pour l'instant. En effet, la directrice générale des services est en congé maladie. Nous attendons le recrutement de deux attachés qui devraient arriver à l'automne. Une personne doit également arriver sur les ressources humaines. L'administration générale sera donc composée de trois personnes d'ici à l'automne, si tout va bien : une personne chargée des ressources humaines et du juridique, une personne responsable de l'administration générale et une dernière personne attachée aux ressources humaines. C'est absolument nécessaire compte tenu du nombre des projets et de contrats que nous avons à opérer.

Au niveau des Finances d'UBFC, on retrouve quatre grands pôles. Le projet I-Site BFC nécessite évidemment un suivi financier spécifique. Il a été décidé que les projets de recherche ANR et H2020 seraient portés par UBFC. Les études doctorales nécessitent aussi un suivi financier. Plutôt que d'avoir quatre services, on retrouve les quatre missions principales au sein du pôle financier.

Au niveau du numérique, il y a deux missions : la gestion des outils nécessaires au bon fonctionnement d'UBFC et ce qui est le plus important, à savoir la coordination de la politique de site. Cela fait partie des compétences coordonnées par UBFC.

Le pôle le plus important et le plus projectif s'appelle Formation, Recherche et Innovation. On y retrouve l'ensemble des actions sur la partie des missions. Dans ce service, les personnels ont en charge de développer ces projets en s'appuyant sur les services Finances, Numérique et Administration générale pour pouvoir les opérer.

C'est donc une réorganisation assez souple qui nous permet de nous appuyer sur des services compétents et coordonnés.

Je prends un seul exemple afin que vous compreniez la logique : les projets ANR, H2020 et les projets I-Site. Dans le modèle précédent, nous pouvions avoir un gestionnaire de projet I-Site et un gestionnaire de projet ANR et un gestionnaire de projet H2020. Or, ce sont les mêmes opérateurs qui interviennent sur ces projets. On ne voulait pas avoir trois acteurs qui n'étaient pas dans le même service pour travailler en direction des mêmes porteurs de projet.

La réorganisation permet de donner de la cohérence d'ensemble aux trois pôles principaux Finances, Numérique et Formation/recherche en s'appuyant sur Administration générale.

En bas du schéma, on retrouve ce que nous faisons déjà depuis le début : des réunions des élus, des vice-présidents Formation-Recherche, des directeurs généraux des services, des DRH et de l'ensemble des services supports que nous mobilisons ou qui sont susceptibles d'être mobilisés dans les établissements. Il s'agit d'éviter des redondances de compétences lorsqu'elles existent dans les établissements, ce qui est le plus souvent le cas.

J'en ai terminé sur cette première partie.

Cet organigramme a fait l'objet de rencontres individuelles avec chacun des personnels. Cela ne modifie pas nécessairement leur fiche de poste mais leur cadre d'emploi. Il y a eu aussi des réunions collectives. Nous sommes en plein dans la période des entretiens professionnels. C'est dans ce cadre que les choses ont été faites. Les personnels, à titre individuel et collectif, sont

satisfaits de cet organigramme. Il est également passé en CT qui est commun avec celui de l'UTBM ; il y a été adopté à l'unanimité moins deux abstentions. C'est un sujet qui était important pour se structurer et s'organiser et il n'a pas posé de difficulté.

M. Chaillet.- Y a-t-il des questions ?

Nous allons passer au vote.

La délibération est d'approuver l'organisation des services d'UBFC.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. Prévôt.- La deuxième partie du rapport présente les modalités de fonctionnement pour le suivi et l'accompagnement des projets.

C'est très lié au point précédent. Le travail principal des services et des élus à UBFC, en lien avec les DGS et les DRH mais aussi les responsables administratifs et financiers des UMR qui sont concernées par les projets, a été de définir deux chaînes principales : la chaîne de la dépense et la chaîne RH. Cela a abouti aux propositions figurant dans le rapport. Je ne vais pas les détailler.

Je souhaite juste insister sur l'intérêt de ces logigrammes. Je crois que s'applique à plein la subsidiarité. Nous nous sommes vraiment attachés à la subsidiarité. Notre définition est la suivante : prendre les décisions toujours au meilleur endroit et, à chaque fois que possible, au plus près de la communauté.

Le logigramme présente des colonnes qui représentent les opérateurs : qui va prendre les décisions et qui agit. En version macro et sans rentrer dans le détail, on voit que l'ensemble des colonnes sont concernées et on répartit au meilleur endroit qui fait quoi entre UBFC siège, les laboratoires et les établissements. Pour pouvoir travailler ensemble, il y a la création d'un CSP, un centre de services partagés dont vous avez la déclinaison dans le rapport. Ce qui permet de mettre ensemble de façon virtuelle, car on ne va pas créer un service physique, les personnes qui opèrent ici à UBFC siège et les personnes qui opèrent dans les établissements et dans les laboratoires. Elles peuvent partager l'information pour assurer la bonne fluidité du travail à effectuer. Il s'agit aussi de se connaître, de partager des pratiques professionnelles et, ainsi, d'améliorer le fonctionnement et l'aide à la décision. Cela permet également de sécuriser la chaîne de la dépense. Par exemple, quand un laboratoire engage une dépense, la facture doit être déposée quelque part. Ce CSP va pouvoir gérer l'ensemble des procédures de l'organisation générale et récupérer les pièces nécessaires à la consolidation de la dépense.

Je ne rentrerai pas dans le détail sauf si vous le souhaitez. Pour ma part, j'estime que nous avons trouvé une très bonne déclinaison de la subsidiarité que nous avons appelée de nos vœux en s'appuyant sur l'ensemble des ressources, celles d'UBFC siège, des laboratoires et des établissements membres.

Mme Gazelle.- Une question ou une remarque. Est-ce que cela ne devrait pas également passer dans les comités techniques des établissements ? Un certain nombre de collègues m'ont fait remarquer que, les outils financiers d'UBFC n'étant pas ceux de la Bourgogne, par exemple, cela impose aux personnels un troisième outil. Ils ont déjà celui des tutelles, celui de leur propre université, voire celui d'UBFC. Leur grande crainte était donc d'avoir une charge de travail supplémentaire.

Nous parlons tout de même de personnels dans les établissements qui verront éventuellement leurs missions ou leurs activités être un peu changées, voire compliquées. Est-ce

que cela ne devrait pas passer dans les comités des établissements ? Est-ce que c'est prévu ? Comment cela se passe ?

J'ai eu quelques personnes qui ont pas mal de craintes, notamment à propos de ces outils financiers différents.

M. Chaillet.- Oui, nous l'avons évoqué ici. La France est un très beau pays mais qui a laissé se développer des systèmes d'information différents et qui ne se parlent pas.

Indépendamment de la question de l'UBFC, l'ensemble des établissements membres n'ont pas tous le même système d'information. Ils ne sont donc pas capables d'avoir des interopérabilités. Un système d'information pour UBFC a donc été choisi. Je ne sais d'ailleurs pas quand puisqu'il était déjà choisi l'année dernière. Mathématiquement et mécaniquement, il ne peut pas faire l'unanimité puisqu'il n'y a pas de système d'information unique sur les membres. S'il convient à ceux qui l'ont déjà, il ne convient pas à ceux qui ne l'ont pas. C'est extrêmement simple. On pourrait en changer et ce serait la situation inverse.

Dans la position de principe que nous avons, que j'ai, ce qui compte, c'est d'avoir la situation la plus facile. Ce n'est pas parce que nous avons Cocktail aujourd'hui que nous l'aurons encore demain, pour le dire de manière très triviale. Personne n'est accroché au système d'information lui-même. En revanche, nous sommes tous accrochés au fait de ne pas trop se compliquer la vie à défaut de la simplifier. Dans l'état actuel des choses, il n'y a pas d'autre possibilité que d'avoir un système d'information puisque c'est la loi. Par nature, il ne convient pas à tout le monde.

Cela étant, les responsables administratifs des laboratoires concernés par l'I-Site avaient été consultés par Alain Dereux dans un premier temps. Nous les avons reçus il y a un mois. Ce que vous dites est vrai et personne ne peut le nier : s'il y a un système d'information nouveau sur lequel il faut opérer un projet, c'est un système de plus, c'est inattaquable.

Il existe une possibilité. UBFC peut faire boîte aux lettres et l'argent sera directement reversé aux établissements. C'est une solution qu'il faut mesurer avec beaucoup de gravité sur le plan politique. Là aussi, nous avons voté une motion il y a cinq minutes sur la question de l'I-Site et de l'inadéquation du règlement ANR avec la mise en œuvre de la trajectoire exprimée par tous les partenaires I-Site dans le dossier. Il faut prendre aussi la mesure de cela.

Dans la trajectoire, il y a un établissement commun qui est une Comue et qui s'appelle UBFC, dont l'objet est de devenir université fédérale de recherche. Je prends les termes exacts qui figurent dans le projet pour ne rien dénaturer et ne rien m'approprier.

La concrétisation forte de cela, c'est que les personnels d'UBFC en Recherche et Formation, dont vous savez tous que ce ne seront pas des titulaires, ceux-ci seront bien dans les établissements, ils le sont aujourd'hui et le seront demain, mais des personnels de recherche et de formation contractuels. Ils doivent être embauchés à UBFC. Faute de quoi, nous n'atteindrons pas du tout l'objectif que les établissements se sont fixé dans l'I-Site. Je ne sais pas si je suis clair.

Cela veut dire qu'on ne peut pas faire que boîte aux lettres, c'est-à-dire uniquement recevoir l'argent de l'ANR pour le reverser. Le jury international va évidemment pointer cela du doigt comme étant quelque chose de rédhitoire. Je ne veux pas parler à la place d'Alain parce qu'il n'est plus là mais il a beaucoup consulté sur cette question. La réponse formulée systématiquement est de ne surtout pas faire cela.

La seconde voie est de gérer les projets. J'ajoute que, derrière cela, il y a les projets H2020 et ANR où on ne peut pas faire de reversement. Il faut donc bien mettre en œuvre une méthode de fonctionnement qui permette d'opérer cela. Il faut que la vision soit vraiment celle de la subsidiarité ou, dit autrement, perturber le moins possible les circuits habituels de gestion des projets par les

laboratoires. C'est exactement ce qu'exprime ce processus.

Mme Gazelle.- Je n'avais pas dans l'idée de faire uniquement une boîte aux lettres au niveau de la Comue. Je vais donner un exemple au niveau des écoles doctorales. J'ai entendu dire que la partie financière était extrêmement difficile à gérer de ce point de vue. La partie financière est gérée du côté de l'UB par des personnes qui n'ont pas les outils financiers utilisés à UBFC. Cela va poser pas mal de difficultés. Je voulais donc dire qu'il fallait essayer de les éviter, autant que faire se peut. Je tenais à le mentionner parce qu'on m'a remonté des craintes.

M. Chaillet.- Je le comprends bien mais je ne peux pas répondre autre chose que cela. Je ne suis pas au quotidien sur Cocktail pour remplir les fiches et je ne mesure pas la complexité technique. Je me garderai donc bien de le faire. Les utilisateurs disent que ce n'est pas aussi compliqué que cela. En revanche, il ne faut pas se fermer la possibilité d'imaginer une évolution, on n'est pas esclave d'un outil.

Mme Gazelle.- Oui. J'avais cru entendre que 600 000 € avaient été mis pour l'harmonisation ou l'interopérabilité des systèmes d'information. J'aimerais savoir où cela en est. On en a concrètement besoin maintenant.

M. Chaillet.- Oui et non. Oui, nous en avons besoin. Je vais répondre.

Nous avons vu l'AMUE, l'agence qui opère des ERP sur base SAP, en particulier Sifac ainsi qu'une collection d'autres outils. L'AMUE est en train de travailler avec le CNRS pour développer la passerelle avec l'outil de gestion Geslab qui est aussi sur une base SAP. Ils peuvent se parler car ils sont sur le même substrat, mais c'est déjà compliqué.

Nous avons interviewé l'AMUE à ce sujet. Nous leur avons demandé s'il y avait des velléités de travaux entre l'association Cocktail et l'AMUE qui opère Sifac pour mener une interopérabilité de cette nature. Sur Google, vous allez trouver des articles annonçant que Sifac et Cocktail vont se parler dans 6 mois. Ce sont des articles de 2015 ou de 2014. C'est donc une chimère. L'AMUE nous a bien indiqué qu'il n'y avait aucune velléité de le faire, de toute façon. Cette question de l'interopérabilité paraît donc très compliquée. Rien n'est sans doute impossible mais c'est très compliqué.

Je pense qu'il ne faut pas être accroché à un outil ou à un autre. Nos outils sont au service de la coordination. Si un outil s'avère meilleur, il faut changer l'outil. C'est nous qui absorberons la charge de l'évolution.

Pour le moment, nous avons Cocktail. Nous devons opérer les projets et il faut bien démarrer de cette manière avec toutes les précautions d'usage. En étant un très ignorant de la question technique sur Cocktail, il semble que ce ne soit pas très compliqué. Mais cela n'empêche pas que nos collègues qui sont sur la machine se voient affecter un outil supplémentaire.

M. Prévôt.- Une précision. Effectivement, nous avons bien connaissance de cette difficulté. Il faudra la passer en accompagnant les personnels et en les formant. Si je me réfère à ce qu'on me dit, je pense aussi qu'il y a une anxiété qui devrait diminuer au contact de l'outil.

C'est très lié à notre discussion de tout à l'heure. Nous avons approuvé un appel à projet 1 lié à l'I-Site. Vous savez que le deuxième appel à projet vient d'être ouvert, il sera opérable dans 6 mois. Pour pouvoir engager financièrement les projets, encore faut-il que nous ayons une chaîne de la dépense qui fonctionne. Depuis 6 mois, les orientations données par le comité de pilotage I-Site sont de ne pas opérer de reversement pour les raisons que Nicolas Chaillet a évoquées : ce

n'est pas dans la trajectoire de l'I-Site et cela nous mettrait en difficulté vis-à-vis des évaluateurs. Cela a été confirmé par ailleurs par le dernier conseil des membres qui a validé ce que je vous présente aujourd'hui, malgré toutes les difficultés qui sont réelles. Il ne faut donc pas les occulter.

Mais vous voyez bien que si nous retardons l'engagement de cette chaîne de la dépense, les porteurs de projet ne peuvent pas opérer leur projet, tout simplement. Cela retarderait donc de plusieurs semaines, voire plusieurs mois l'engagement des projets. Si nous souhaitons consommer les crédits qui sont alloués à la ligne I-Site sur 2017, il faut que nous ayons des modalités de fonctionnement. C'est pour cela que, depuis 4 mois, tout le monde s'est mis sur le pied de guerre pour trouver des modalités de fonctionnement satisfaisantes.

Je rejoins ce que vient de dire Nicolas Chaillet. Je ne suis pas technicien. Par contre, on auditionne beaucoup pour comprendre. Effectivement, les deux logiciels concernés, Cocktail et Sifac, présentent, dans un cas comme dans un autre, des avantages et des inconvénients. Ce n'est pas si évident de choisir l'un plutôt que l'autre. Cocktail est *a priori* simple d'accès, notamment pour les opérateurs qui gèrent des budgets de faible ampleur. Il y a tout de même beaucoup d'acteurs gestionnaires dans nos établissements qui opèrent sur des sommes relativement faibles. Ils ont besoin d'outils assez faciles d'accès. Cela ne semble pas être le cas de Sifac, sauf à développer des modules plus accessibles. Mais Sifac est plus complet et, semble-t-il, plus stable.

Cocktail ne parle pas à Geslab, pour le dire simplement. Sifac ne parle pas encore à Geslab mais pourra parler demain. Mais il faut encore évaluer la complexité d'utilisation de Sifac pour des gestionnaires de premier niveau. Il faudra peut-être se poser la question de la qualification, demain, des acteurs de premier niveau pour opérer les dépenses faibles.

Tout cela mérite vraiment de l'instruction mais nous n'en avons pas le temps si nous souhaitons engager les projets I-Site mais aussi ANR et H2020. On ne peut pas les découper car nous ne pouvons pas démultiplier les chaînes de la dépense. On ne peut pas imaginer que les projets I-Site fassent l'objet d'un reversement et pas les projets ANR et H2020. De fait, il faudrait aussi former pour ces derniers sur les mêmes outils. C'est l'équation que je souhaitais rappeler.

M. Tatibouët.- Pour faire un peu d'informatique, il y a le court terme et il faut faire fonctionner les choses, nous sommes bien d'accord. Mais si on veut rationaliser l'ensemble, c'est l'ensemble des systèmes d'information qu'il faut harmoniser au niveau de l'ensemble des établissements. Il faut choisir le même logiciel. Peu importe qu'il soit le meilleur. On s'en fiche, d'une certaine manière. Là, on a des vrais gains en temps et en productivité.

Quand on a affaire à des entreprises qui fusionnent ou qui en achètent une autre, vu l'importance aujourd'hui du système d'information, la première chose qu'ils font, c'est d'harmoniser le système.

M. Chaillet.- Je suis tout à fait d'accord.

M. Tatibouët.- Il me semble important de transmettre ce message aux membres.

M. Chaillet.- Sur cette question, je ne peux être que d'accord. Cela simplifierait les choses. Mais certains établissements se sont dotés de leur outil de fraîche date, avec beaucoup de difficultés de mise en œuvre et avec un coût. Pour avoir discuté avec eux, ils ne sont pas tout à fait prêts aujourd'hui à en changer. Il faudra en rediscuter demain.

M. Tatibouët.- C'est un plan en plusieurs étapes qui s'étale sur plusieurs années. Si on veut être efficace, c'est la seule solution.

Mme Peyron.- C'est vrai que choisir un système, s'engager, tout transformer pour les établissements représente un coût financier.

M. Chaillet.- C'est sûr.

M. Tatibouët.- Plus on est gros, plus on peut avoir des contrats intéressants, surtout si on achète des logiciels. Si chacun y va de son petit achat, ce n'est pas forcément plus économique.

M. Chaillet.- Oui et cela a été évoqué sur un autre sujet qui est celui des marchés. Aboutir petit à petit à des marchés partagés entre les établissements permettrait d'avoir de plus gros marchés.

Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. Prévôt.- Nous devons voter les modalités de fonctionnement.

M. Chaillet.- Sur ces modalités de fonctionnement, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Merci à tous.

6. Procédure de gestion des missions

M. Chaillet.- Le point suivant concerne la procédure de gestion des missions. Point que nous avons repoussé la dernière fois parce que nous n'étions pas totalement calés sur le plan juridique. J'en profite pour remercier Madame Girin pour nous avoir aidés à recaler cela juridiquement. Je pense que nous sommes d'équerre.

Je ne sais pas si on va commenter cela. Vous avez dû le lire avec un grand intérêt, voire une passion.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai une question sur l'ordonnateur, page 2. Il est écrit : « personne compétente pour engager une dépense au nom de l'université [...] ».

Est-ce que ce n'est pas source de confusion de parler d'université ?

M. Chaillet.- C'est « au nom de l'établissement ».

Mme Attuel-Mendes.- Pour les horaires, c'est faisable ? Page 5 : « les missionnaires ont droit au remboursement des repas qu'ils ont payés s'ils sont en mission pendant toute la durée des périodes suivantes... », etc.

Ils doivent donc avoir une facture éditée avant 14 heures pour être remboursés, c'est cela ?

Mme Gazelle.- Non, il faut que leurs missions incluent cette période de temps.

M. Chaillet.- C'est le texte habituel. On n'a pas fait de fioritures particulières.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je sou mets ce rapport au vote.

Concernant l'approbation de cette procédure, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

7. Procédure d'achats

M. Chaillet.- Le point 7 est également un point d'ordre procédural sur la question des achats.

M. Prévôt.- Pour opérer les projets et dans l'attente d'un guide de procédure plus complet qui vous sera présenté le 26 septembre, ce rapport vise à fixer les modalités liées aux procédures d'achat. Il s'agit de permettre aux porteurs de projet d'engager les dépenses entre 0 et 25 000 €, le seuil des marchés. Il s'agit de fixer les règles de base qui vont permettre de fonctionner dans de bonnes conditions. Cela vous est proposé dans le rapport.

C'est hors projets européens pour lesquels les règlements sont stricts, il faut les factures dès le premier euro. L'idée est d'avoir une proposition assez souple, faisant largement confiance aux porteurs de projet et aux gestionnaires dans les établissements et les laboratoires.

- De 1 à 5 000 € : joindre un devis.

- De 5 000 à 10 000 € : joindre un devis et une autre pièce justifiant la recherche de prix.

- De 10 000 et 15 000 € : joindre 3 devis.

- De 15 000 à 25 000 € : joindre 3 devis et faire valider l'achat par le porteur de projet et la directrice des affaires financières d'UBFC.

Nous avons plusieurs niveaux de contrôle. En effet, pour que le projet soit accepté, une fiche de coût est associée avec le détail des coûts, y compris pour les déplacements. La fiche de coûts précise dans le projet le montant dévolu aux déplacements et le montant dévolu aux achats, aux ressources humaines, etc.

Nous vous proposons donc un schéma de contrôle le plus souple possible afin que les chercheurs et les porteurs de projet puissent opérer rapidement et convenablement.

Mme Gazelle.- J'ai une petite remarque. On fait bien partie de l'AMUE ?

M. Chaillet.- Oui.

Mme Gazelle.- À ce titre, on a accès au marché MATINFO pour l'informatique. On pourrait peut-être indiquer pour la partie informatique qu'avec MATINFO 3, on n'a pas besoin de faire ce genre de choses. Cela nous permettrait de bénéficier des tarifs spécifiques de MATINFO 4.

M. Chaillet.- C'est précisément pour cela que nous sommes dans l'AMUE.

Mme Gazelle.- Il faudrait l'indiquer. Le marché MATINFO a été négocié entre tous les établissements de recherche et il permet d'avoir des prix très intéressants. Il ne faut surtout pas redemander des devis à côté.

Il faut indiquer qu'on doit bénéficier de MATINFO 4 pour tous les achats informatiques. De la même façon, on peut mettre l'UGAP qui permet d'acheter directement sans avoir de procédure.

M. Chaillet.- Oui, mais est-ce qu'il faut l'ajouter ?

Mme Gazelle.- Je pense que oui. Tel qu'on le lit, même si on achète de l'informatique, on est obligé de demander trois devis, etc. Alors que si on dit que dans le cas d'un achat fait à l'UGAP ou dans MATINFO 4, on est dans la législation par rapport aux marchés publics.

M. Prévôt.- En ce qui concerne les marchés, il y a une répartition sur différents types de marchés qui s'est opérée entre les différents établissements. Nous en reparlerons plus précisément le 26 septembre.

Par exemple, l'université de Bourgogne gère les marchés pour la visioconférence et le matériel audiovisuel, AgroSup pour les matériels de recherche.

M. Chaillet.- L'UFC pour les autres types d'achat.

M. Prévôt.- Un travail est effectué par les services pour pouvoir opérer ensuite les dépenses au-delà de 25 000 €.

Je prends l'engagement devant vous de vous présenter le 26 septembre le guide plus complet et notamment les dépenses au-delà de 25 000 €.

M. Chaillet.- Nonobstant ces deux remarques que nous ajouterons à cette procédure et s'il n'y a pas d'autres remarques...

M. Tatibouët.- De 0 à 10 000 €, il y a tout de même peu d'autocontrôle. Quand on réfléchit bien, 10 000 € représente une certaine somme. Un simple devis ne signifie donc pas grand-chose.

Mme Gazelle.- C'est la réglementation des marchés publics.

M. Chaillet.- C'est calé sur la réglementation. Je ne veux pas trop m'avancer mais, d'après notre directrice des affaires financières, des copies d'écran peuvent suffire comme devis. Au bout d'un moment, les gens en ont marre de faire des devis.

M. Prévôt.- Il y a ensuite toute la chaîne de la dépense. Il y a le pré-engagement, l'engagement, la signature des différents opérateurs avant de venir ici à UBFC siège pour contrôle. Au-delà de cela, l'agence comptable vient vérifier la pertinence de la dépense.

M. Tatibouët.- Ce qui valide la suite, c'est le fait qu'on ait l'argent pour engager une dépense, ce qui paraît logique. C'est normal.

M. Chaillet.- C'est juste. C'est pour cela que la validation opérationnelle doit se faire au plus près de l'endroit où est réalisée la demande.

M. Prévôt.- Je ne vois pas comment Nicolas Chaillet ou moi-même pourrions vérifier la

pertinence du choix de tel ou tel équipement.

M. Chaillet.- Moyennant ces ajouts proposés par Françoise Gazelle, qui s'oppose à l'adoption de cette procédure ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

8. Master : organisation de l'année universitaire 2017-2018

M. Chaillet.- Nous passons à deux questions formation et même trois car nous avons dû ajouter un point 9 bis sur les questions de thèse région.

Nous allons parler de l'organisation de l'année universitaire 2017-2018 sur les masters UBFC.

Mme Chahraoui.- Nous avons quelques points à faire valider au niveau du conseil d'administration dans la mesure où nous devons préparer l'organisation de l'année universitaire 2017-2018 des masters UBFC.

Il y a différents points :

- les fiches filières et les modalités de contrôle des connaissances,
- l'adoption du référentiel des études,
- le calendrier universitaire avec l'organisation de l'année universitaire et les dates de suspension des cours.

Ces différents points ont déjà été validés lors du dernier CAc. Ils doivent être validés au niveau du CA.

Pour rappel, voici les mentions qui ont été accréditées par le ministère :

- Automatique, Robotique
- Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement
- Biologie de la conservation
- Physique fondamentale et applications
- Intelligence économique.

Pour chacune de ces mentions, les parcours sont mis en œuvre et gérés dans les établissements avec, à chaque fois, une composante principale. Ce sont surtout l'UFC et l'UB qui sont opérateurs des parcours. C'est le plus souvent l'UB. L'UFC gère les mentions Automatique Robotique ainsi qu'Écologie, Monitoring, Management et Écosystème.

Dans la dernière colonne, ce sont les années qui ouvrent. Dans certaines mentions, le M1 et le M2 ouvrent conjointement. Pour les deux premières mentions (Automatique-Robotique et Science et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement), seul le M1 ouvre.

La mention Intelligence économique (*Behavioral and Digital Economics for Effective Management*) est un parcours qui n'ouvrira qu'à la rentrée 2018. Un certain nombre d'éléments n'ont pas été suffisamment anticipés, en particulier sur les liens entre un établissement privé et un établissement public. Il s'agissait surtout d'une question autour des droits complémentaires sur laquelle il n'y a pas eu de consensus.

Les porteurs de projet des établissements vont se réunir pour essayer de réfléchir aux modalités de mise en œuvre de ce parcours.

Mme Legeard.- Pour le parcours Sciences et Technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, il me semble que l'UFC est co-accréditée pour un parcours qui s'appelle SAPIAA.

Mme Chahraoui.- Non.

M. Chaillet.- SAPIAA, c'est UFC.

Mme Chahraoui.- Ici, cela ne concerne que l'UB et AgroSup. Ce sont des établissements porteurs et c'est uniquement sur le parcours *Physiological and Psychological FOOD choices Determinants*.

Mme Legeard.- J'ai enregistré la fiche RNCP de cette mention avec l'UFC, avec un numéro d'accréditation et une accréditation pour l'UFC également.

Mme Chahraoui.- Non, ce n'est pas possible. C'est moi qui ai porté le dossier.

M. Chaillet.- Tu parles du master SAPIAA, c'est cela ?

Mme Legeard.- Je parle de la mention co-accréditée UB, AgroSup et UFC.

Mme Chahraoui.- C'est peut-être la mention Physique ?

Mme Legeard.- C'est bizarre. Ce n'est peut-être pas porté par UBFC. Il y en a une qui est également UB-AgroSup-UFC qui est co-accréditée mais qui n'est pas portée par UBFC. Excusez-moi. C'est complexe.

M. Tatibouët.- L'accréditation porte sur la mention ? Ce ne sont pas des mentions qui sont partagées avec les établissements ? Ce sont des mentions propres ?

Mme Chahraoui.- Oui, ce sont des mentions propres gérées et opérées par les établissements.

Pour ces mentions de master, nous avons demandé aux porteurs de projet de nous faire parvenir des fiches filières, les modalités de contrôle des connaissances qui ont été validées par les composantes.

La problématique qui s'est posée pour les modalités de contrôle de connaissance est d'adopter un référentiel des études. Or, ces mentions de master ont été accréditées fin mars. Il n'était pas possible pour nous sur un délai de temporalité aussi réduit de constituer notre propre référentiel. Le temps que les choses se mettent en route, c'était assez complexe. Le plus simple est donc d'adopter le référentiel des études de l'établissement qui inscrit, gère et suit le parcours de master.

Cela n'a pas posé de difficulté pour l'ensemble des parcours puisqu'il y avait à chaque fois un établissement porteur, sauf pour Biologie de la conservation. Il y a là un parcours UB et un parcours UFC, il fallait décider quel référentiel adopter. Les équipes ont discuté et ont adopté le référentiel UB. Celui-ci avait déjà été conseillé par les services juridiques parce que le référentiel UB est le plus favorable à l'étudiant. La grande différence entre le référentiel UB et le référentiel UFC repose sur la note qui permet de compenser entre les UE et les semestres. UFC a une note

limite à 8 ; en dessous de 8, on ne peut pas compenser. Juridiquement, le plus favorable à l'étudiant était celui de l'UB.

Mais cela n'a pas posé de grandes difficultés parce que le parcours porté par Renaud Scheifler sur l'UFC avait déjà décrit les modalités de contrôle des connaissances et cela ne contredisait aucunement le référentiel de l'UB.

Pour les masters, par exemple, on n'a pas l'obligation de mettre une deuxième session. Les modalités de contrôle des connaissances ne contenaient qu'une session mais on peut éventuellement en mettre une deuxième. Ils sont beaucoup axés sur les contrôles continus. Là non plus, cela ne contredit pas le référentiel de l'UB.

Mme Legeard.- Est-ce que cela ne pose pas le problème de l'équité entre les étudiants UBFC et les autres ? Certains vont avoir un référentiel UB et d'autres UFC. Ce ne sont pas exactement les mêmes et certains sont plus favorables que d'autres.

M. Chaillet.- Il n'y aura pas d'étudiants UBFC avec d'autres dans la même formation.

Mme Legeard.- Non mais ils seront tous inscrits à UBFC. Certains d'entre eux vont avoir un règlement d'études plus favorable.

Mme Peyron.- Ceux qui seront en Automatique-Robotique auront moins de chance que ceux qui sont en Biologie de la conservation.

M. Trichard-Comparot.- Ce n'est pas le même master, cela n'a donc aucun rapport.

M. Tatibouët.- Il y a des modalités de contrôle des connaissances qui sont faites par établissement normalement.

M. Trichard-Comparot.- Vous pouvez les avoir par diplôme.

Mme Peyron.- Globalement, cela peut poser un petit souci.

M. Trichard-Comparot.- Dans le diplôme, vous avez des modalités de contrôle des connaissances différentes. C'est d'ailleurs tout le sujet que tu présentes très bien.

Ensuite, à l'échelle de l'établissement, le fait que vous ayez le même est encore mieux. Mais nous sommes dans la première étape. Il fallait aller très vite, comme tu l'as dit. Il fallait trouver une solution pragmatique.

Mme Chahraoui.- L'année prochaine, nous devrions en proposer un. Je pense qu'on pourrait aussi avoir une discussion de fond avec les établissements et les VP formation pour essayer d'harmoniser et de simplifier les choses.

Très clairement, on nous oppose souvent la question de la note de 8 qui ne permet pas de compenser. Je ne sais pas si c'est un vrai problème. Sur ces masters aussi sélectifs, on prend les meilleurs étudiants. Je ne suis donc pas sûre que cet élément puisse réellement s'appliquer, sauf cas accidentel.

M. Gillon.- Ce sont des masters qui sont sur dossier.

Mme Chahraoui.- Oui, c'est sur dossier. Il y a donc une sélection très importante.

M. Tatibouët.- C'est vraiment différent par diplôme ? Cela mériterait d'être vérifié.
Est-il vraiment certain que l'on puisse faire des modalités de contrôle des connaissances différentes au sein d'un même établissement ?

M. Chaillet.- À ma connaissance, il n'y a pas de problème.

Mme Chahraoui.- Nous avons eu une réponse juridique qui était très claire là-dessus.

M. Prévôt.- C'est le principe des MCC : elles sont présentées et votées par formation. De fait, elles peuvent être différentes. Sans cela, il y aurait des modalités de contrôle des connaissances uniques pour l'établissement.

M. Tatibouët.- Le référentiel des études n'est pas voté.

M. Prévôt.- Il y a une différence entre le référentiel des études et les modalités de contrôle des connaissances. Elles sont spécifiques à chaque formation.

M. Chaillet.- Je crois qu'il n'y a pas de problème. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas aller rechercher une harmonisation.

M. Prévôt.- Dans le fichier zippé, vous avez la liste des modalités de contrôle des connaissances qui ont une certaine épaisseur.

Mme Chahraoui.- Nous avons soulevé le problème auprès du service juridique et nous avons reçu une réponse très détaillée du service juridique. Dans la mesure où les formations sont gérées et opérées par les établissements, cela ne posait pas de difficulté particulière.

Par contre, cela aurait pu poser un problème juridique et c'est pour cela qu'on a dû faire en sorte, dans le master Biologie de la conservation, d'avoir un seul référentiel. Si on adopte deux référentiels, cela pose vraiment problème. Pour tout le reste, il n'y a pas de difficulté.

Mme Gazelle.- Dans certains référentiels, on précise de temps en temps l'université de Bourgogne et on met parfois l'université. Je pense qu'il faudrait préciser partout l'université qui gère le master. Par exemple, page 5, « *le contrôle des connaissances adopté par le conseil de l'administration de l'université du 17 octobre 2012* ». Ensuite, on précise bien que la charge des examens aura lieu à l'université de Bourgogne.

Il faut bien préciser le nom de l'université. Sans cela, on ne sait plus si c'est UB ou UFC. Je pense qu'il y en a un certain nombre comme cela.

M. Trichard-Comparot.- Je pense que vous avez pris directement les fiches des établissements.

Mme Chahraoui.- Vous avez eu le calendrier universitaire, c'est celui qui est en vigueur dans les établissements. Il a déjà été voté par ailleurs dans les composantes et dans les conseils des établissements.

M. Tatibouët.- Je l'ai lu très rapidement. Toutes les fiches filières sont en français, les masters internationaux sont uniquement en anglais. Cela m'a amusé.

Il me semble qu'on ne précise pas le niveau d'anglais requis à l'entrée de chaque formation.

Mme Gazelle.- Si, je l'ai vu dans certaines.

Mme Chahraoui.- Il est mentionné dans d'autres présentations.

Mme Peyron.- Certaines sont en français et d'autres en anglais.

Mme Chahraoui.- Tout est traduit. Il y a des fiches descriptives des masters en anglais complètement. Mais c'est vrai que, pour le passage dans les conseils, nous avons préféré que ce soit en français. Le ministère lui-même demande des fiches AOF en français.

M. Gillon.- Tous les cours ne sont pas forcément enseignés en anglais ?

Mme Chahraoui.- Non. Nous n'avons pas le droit de faire de formation 100 % en anglais. C'est plutôt entre 60 % et 85 %.

Mme Peyron.- Certains masters sont dispensés dans les deux langues. C'est indiqué dans la fiche filière.

Mme Chahraoui.- Oui. Il y a un pourcentage en français.

M. Chaillet.- Ce n'est pas doublé.

Mme Chahraoui.- Non.

M. Chaillet.- Ce n'est pas doublé, c'est l'expression d'un pourcentage.

M. Prévôt.- Sur cette première partie, il y a un vote sur les modalités de contrôle des connaissances, sur le référentiel des études et le calendrier universitaire. Est-ce que vous voulez un vote séparé ou est-ce que vous acceptez un vote groupé sur les trois points ?

Un vote groupé ? (*Approbaton générale*)

Qui s'oppose à l'ensemble ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

M. Chaillet.- Merci à tous.

Mme Peyron.- Par rapport aux masters où il n'y a que le M1, est-ce que le M2 est prévu dans l'avenir ou pas ?

Mme Chahraoui.- Bien sûr.

M. Chaillet.- Oui. C'est le M1 qui ouvre cette année et le M2 l'année prochaine.

Mme Peyron.- Le M2 est déjà dans les tiroirs ?

Mme Chahraoui.- Tout à fait.

9. Droits de scolarité

Mme Chahraoui.- C'est très formel sur les droits d'inscription. Nous avons reçu la circulaire de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le 4 juillet 2017. Elle fixe les tarifs liés aux droits d'inscription qui sont gelés, comme vous le savez.

Je reprends tout simplement le contenu de la circulaire.

Normalement, ce sont les établissements qui inscrivent. C'est plutôt les CA des établissements qui valident. Mais par principe de précaution, je pense qu'il est préférable qu'UBFC valide également dans la mesure où UBFC porte et est accréditée pour ces formations.

Il y a un autre point.

Comme les établissements opèrent et gèrent ces aspects, l'idée est que les exonérations soient traitées directement par les établissements opérateurs des formations. Les droits d'inscription sont perçus par les établissements. Pour les masters, ce sont les établissements qui perçoivent entièrement ces droits d'inscription qui ne sont pas du tout reversés à UBFC. En effet, ce sont les composantes qui gèrent entièrement les parcours.

En revanche, il y aura des conventions de reversement en ce qui concerne les droits d'inscription au doctorat HDR. Ces conventions de reversement doivent être rédigées et elles repasseront une autre fois au conseil d'administration. À titre indicatif, le reversement est de l'ordre de 341 € avec une part de 55,10 € qui reste à l'établissement et qui comprend des frais liés à la médecine préventive, au service commun de documentation et au fonds social des initiatives étudiantes.

M. Chaillet.- Y a-t-il des remarques ?

Mme Peyron.- Par rapport à l'École supérieure de commerce, ce sont les mêmes niveaux de droits d'inscription pour les masters ?

M. Chaillet.- Ce n'est pas le cas cette année.

Mme Peyron.- C'est donc pour cela que cela a été retoqué.

Mme Attuel-Mendes.- Ce n'est pas retoqué mais retardé.

M. Chaillet.- C'est simplement décalé.

Mme Chahraoui.- Dans tous les cas, c'est un master UBFC. Ce sont donc des droits d'inscription nationaux.

Mme Peyron.- D'accord.

M. Chaillet.- La question porte sur les droits complémentaires et pas sur les droits nationaux.

Mme Chahraoui.- Les droits complémentaires doivent nécessairement être facultatifs. Ce qui est proposé ne doit pas être proposé normalement dans un service public. Dès lors que vous proposez la même chose, il peut y avoir une difficulté.

Il y aura donc certainement à travailler sur ces questions de droits complémentaires. Pour l'instant, les porteurs de mention de master n'ont pas demandé de droits complémentaires mais on pourrait l'envisager. Dans la mesure où les mentions de master I-Site ne sont financées que 2 ans, on pourrait évoluer dans ce sens. D'autant que ces masters UBFC ont vocation à devenir des masters internationaux avec la mise en place de doubles diplômes ou de diplômes conjoints. Il s'agit donc de créer de véritables bases pour l'internationalisation des formations. À ce moment-là, les droits complémentaires pourront sans doute être justifiés.

M. Chaillet.- S'il n'y a pas d'autres remarques, commentaires ou questions, je propose que nous passions au vote.

La délibération consiste à approuver ces droits d'inscription.

Qui s'oppose à cela ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

M. Gillon.- Étant donné que c'est national, je ne vois pas comment on peut s'y opposer.

Mme Chahraoui.- Nous sommes obligés de les valider.

9 bis - Financement d'une thèse par la Région Bourgogne Franche-Comté

M. Chaillet.- Un point s'est ajouté un peu tardivement à l'ordre du jour et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Vous avez reçu cela hier, je le crains. Ce n'était pas un rapport de 100 pages, heureusement.

La Région Bourgogne Franche-Comté a des règlements d'intervention qui sont différents jusqu'à fin 2017 dans l'ex Franche-Comté et dans l'ex Bourgogne. La partie Franche-Comté de la région a souhaité financer une thèse SHS. Deux projets de thèse qui avaient été discutés à l'ED SEPT ont été remontés. C'est la Région qui a fait son choix *in fine*. Elle a choisi de financer une thèse dont vous avez l'intitulé ici.

C'est donc de l'argent qui va arriver à UBFC. Nous avons besoin de votre approbation pour percevoir cette subvention pour avoir une thèse supplémentaire dont on peut tous être plutôt contents, me semble-t-il, en particulier la personne qui va pouvoir faire sa thèse.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet, c'est assez court.

Avez-vous des questions ? Non.

Qui s'oppose à ce que nous percevions cette subvention ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

9. Questions diverses

M. Chaillet.- Nous arrivons aux questions diverses et nous aurions sans doute pu en faire un point à l'ordre du jour. Il y a les dates des prochains conseils qui doivent vous intéresser.

Je vais vous les donner oralement. Tout le monde n'étant pas là, un e-mail parviendra rapidement à l'ensemble des conseillers pour spécifier ces dates.

Nous avons fixé les dates sur l'année universitaire 2017-2018. Elles ne sont pas fixées au hasard puisqu'il y a des rendez-vous avec des saisonnalités nécessaires. Il y a aussi une synchronisation avec les autres conseils, le conseil des membres et le conseil académique. Le temps d'organiser tout cela donne les dates qui sont proposées ici.

Le prochain CA sera le 26 septembre après-midi.

Lors du dernier CA, nous étions partis non plus sur 14 h 30 mais 14 heures avec l'accord et le souhait de la majorité d'entre vous. Nous sommes donc restés sur ce créneau.

Nous avons déjà évoqué une particularité pour le 26 septembre : nous aurons le Congrès le matin avec la réunion des trois conseils. Cela reste encore à planifier mais cela nous permettra d'évoquer des sujets de fond, notamment celui qui a fait l'objet d'une discussion tout à l'heure. Le fait que les trois conseils soient ensemble est sans doute une bonne idée pour évoquer ces sujets. Mais je vous avoue bien humblement que nous n'avons pas encore travaillé là-dessus.

Je vous laisse prendre connaissance des autres dates.

M. Trichard-Comparot.- J'ai une remarque pour celui du 23 novembre. Les autres ne me posent aucun problème. Mais nous avons un conseil d'administration le 23 novembre. Cela signifie qu'il y aura plusieurs membres du CA qui ne pourront pas être là.

M. Chaillet.- Du CA de l'UB ?

M. Trichard-Comparot.- Oui. Si ce n'est pas encore fait, vous allez recevoir ce soir ou demain toutes les dates de nos conseils.

Mme Legeard.- On a celui de l'UFC également. On a le calendrier des instances.

M. Chaillet.- Nous allons regarder. Pour le 26 septembre, le conseil des membres en a été informé. Tout le monde l'a noté sans indiquer qu'il y avait collision. Tu parlais bien du 26 septembre ?

Mme Legeard.- J'ai l'impression que nous avons un CA à l'UFC.

M. Chaillet.- C'est peut-être l'après-midi ? Le congrès a lieu le matin.

Mme Legeard.- Nous avons le même problème. Le 26 septembre après-midi, il y a un CA de l'UFC.

M. Gillon.- Nous avons bien un CA de prévu à l'UFC le 26 septembre après-midi.

M. Chaillet.- Pour le 26 septembre, il va être compliqué de décaler. Nous n'allons pas faire revenir l'ensemble des conseillers.

On va regarder pour le 23 novembre, ce sera plus facile.

Nous n'avons pas d'information sur les dates des conseils. Si vous en avez, je veux bien les recevoir. C'est un gros travail. Il faut essayer d'harmoniser avec les trois conseils et il faut qu'il y ait suffisamment de temps, après un conseil des membres, pour préparer le CA.

Mme Legard.- C'est la seule date qui est la même que pour l'UFC.

M. Prévôt.- Cela peut se jouer sur deux jours pour nous, mais pas plus, pour produire les rapports que nous vous donnons. Il faut qu'ils soient fondés et vérifiés. Il faut considérer les allers-retours avec le conseil académique. On n'a pas de marge de manœuvre. En fin d'année, comme tous les établissements, le débat d'orientation budgétaire et le vote se passent de fait dans les mêmes périodes, à peu de chose près. Il y a 7 établissements. Quand on peut ajuster, on ajuste. On va regarder pour le 23 novembre mais ce sera probablement le 22 ou le 21. Cela ne pourra pas être trop avant. Cela ne peut pas être après car il faut un mois entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget.

M. Chaillet.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme Benoist.- Je ne veux pas être désagréable mais j'étais partie naïvement sur l'idée qu'on allait reconduire le mardi comme jour de CA. J'ai demandé à ne pas avoir de cours le mardi. Et ce sont des jeudis et j'ai cours le jeudi.

Cela tombe toujours le même jour et on ne l'a pas su avant alors que j'ai fait ma demande de service. C'est compliqué. Je vais regarder.

M. Chaillet.- Le 23 novembre risque d'être décalé. Mais pour les autres, cela fait 5 demi-journées.

Nous avons vraiment regardé la synchronisation entre les conseils.

Mme Benoist.- Il faudrait regarder le calendrier plus tôt. Ou il faudrait au moins nous dire le jour. Vous savez comment se passent les services, il y a des cours qui sont indéplaçables.

M. Chaillet.- Bien sûr.

M. Gillon.- Sachant qu'on nous demande de faire les emplois du temps au mois de mai.

Mme Benoist.- Oui, il faut prévoir au moins le jour en avril-mai.

M. Prévôt.- Il n'y a aucun problème si j'ai les informations qui me proviennent des établissements. Je ne peux pas faire un agenda si je n'ai pas les paramètres.

Mme Benoist.- L'an dernier, nous nous étions mis d'accord sur un jour bien en amont. Cela ne posait aucun problème. Nous l'avions su dès le premier CA. Cela avait été suffisamment anticipé et n'avait posé aucun problème.

M. Prévôt.- Je peux encore regarder mais c'est vraiment sous toute réserve. Si vous voulez avoir les pièces 10 jours avant, cela tient à quelques jours. Si l'assemblée est d'accord, je peux regarder si on peut retrouver des mardis mais c'est vraiment sous toute réserve. Au moins

pour quelques-uns. Je vais faire une proposition.

M. Chaillet.- Il nous faudrait les dates de CA des établissements.

M. Gillon.- Je te les ai envoyées.

M. Prévôt.- Bloquez le 26 septembre.

M. Trichard-Comparot.- On sait que les calendriers les plus compliqués sont ceux des deux universités. Il y a trois conseils systématiquement, ce qui n'est pas tout à fait le cas pour les écoles.

M. Chaillet.- Oui mais je pense que les écoles ont également planifié. AgroSup fait des CA moins fréquents, il me semble. Je ne connais pas la fréquence pour ENSMM et UTBM mais cela doit être comparable à celle des universités, en tout cas pour l'UTBM.

M. Gillon.- C'est une méta-organisation entre les conseils des membres et UBFC.

M. Prévôt.- Oui. On ne va pas s'épancher sur nos difficultés mais il y a une chaîne pour que les rapports arrivent à maturité avec les différents allers-retours. Ensuite, il y a des périodes qui sont plus chargées. Le budget est voté en décembre. Cela ne paraît rien mais déplacer de trois jours, c'est modifier potentiellement l'ensemble du processus de concertation pour arriver en conseil d'administration avec des rapports consolidés.

M. Gillon.- On peut au moins donner des procurations.

M. Prévôt.- Oui. Dans la réforme des statuts, il y a l'intégration des procurations. Je regarde et je vous fais une proposition.

M. Chaillet.- Voulez-vous intervenir pour une question diverse ou autre ?

M. Gillon.- J'ai fait une remarque sur les commissions.

M. Chaillet.- Oui, elle est notée.

M. Gillon.- Si on peut y réfléchir à la rentrée.

Mme Benoist.- Nous avons parlé de faire des réunions publiques dans les établissements.

M. Chaillet.- Nous allons les planifier. C'est toujours d'actualité.

Mme Benoist.- D'accord.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres choses ?

Si ce n'est pas le cas, c'était le dernier conseil d'administration de l'année universitaire. Nous avons terminé dans un horaire relativement honorable.

J'en profite pour vous remercier de votre participation. Sans les conseillers, nous ne

sommes pas grand-chose, nous avons vraiment besoin de vous sur tous les sujets abordés cette année.

Je remercie l'ensemble de l'équipe. Deux représentants sont présents. Je remercie vraiment chaleureusement l'ensemble des équipes car c'est un travail de titan. Le terme n'est pas galvaudé. Je remercie l'ensemble des personnels, de nos collègues dans les services qui travaillent aussi d'arrache-pied pour faire en sorte de monter le mieux possible UBFC avec la vision que nous avons esquissée tout à l'heure.

Il me reste à vous souhaiter un très bel été. Tout le monde a besoin et envie de vacances. Nous nous retrouvons le 26 septembre.

Merci à toutes et à tous.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 05)